

DÉBAT PUBLIC

« Projet de mine de lithium dans l'Allier »

Compte-rendu intégral

Jeudi 4 avril 2024

SALLE/ADRESSE : Salle Athanor/Montluçon

PARTICIPANTS : 386 participants dans la salle

DÉBUT > FIN : 18h30 à 22h06

Commission particulière du débat public (CPDP)

M.	Mathias BOURRISSOUX	CPDP
Mme	Dominique SIMON	CPDP
Mme	Claire BOUTELOUP	CPDP

Intervenants :

M.	Frédéric LAPORTE	Maire-Président de Montluçon Communauté
M.	Christopher HEYMANN	Imerys
M.	Grégoire JEAN	Imerys
M.	Fabrice FREBOURG	Imerys
M.	Loïc CHENAL	Imerys
M.	Julien FONTAINE	RTE
M.	Jean-Laurent SAGE	RTE
M.	Lionel LABELLE	DREAL
M.	Olivier PETIOT	DDT
M.	Maxime LAFILLE	SNCF Réseau

Mme Dominique SIMON – CPDP

Bonsoir à tous, et bienvenue. La bonne nouvelle, c'est que je crois qu'à peu près tout le monde est rentré. La mauvaise nouvelle, c'est que l'on a une demi-heure de retard. Au nom de toute la commission, je vous présente nos plus plates excuses pour ce retard. En même temps, cela signe le succès de cette rencontre.

Je suis Dominique Simon. Je suis membre de la commission particulière qui est en charge de l'organisation et de l'animation du débat public auquel vous prenez part ce soir, en participant à cette rencontre, à propos du projet de mine de lithium porté par la société Imerys, dont les représentants sont à ma gauche. Ils se présenteront tout seuls comme des grands tout à l'heure. Je suis accompagnée de mon président, Mathias BOURRISSOUX et de Claire BOUTELOUP, qui est également membre de la commission particulière. Nous serons là ce soir pour animer les échanges.

Alors une réunion publique, de débat public, cela commence de tradition par un accueil républicain qui est le fait du premier édile de la ville dans laquelle on se trouve. Voici, Monsieur LAPORTE, pour cet accueil républicain.

M. Frédéric LAPORTE – Maire-Président de l'agglomération Montluçon Communauté

Monsieur le Président, mesdames les membres de la commission, je ne vais pas tous vous saluer, mais je voudrais quand même saluer le vaste public présent. Comme vous l'avez dit, Madame Simon, c'est la garantie d'une magnifique réunion, et riche, j'espère. Je salue aussi les collaborateurs de la société Imerys, qui vont vous présenter leur projet.

Le 29 janvier dernier, la société Imerys, par la voix de Guillaume DELCROIX, a annoncé ses choix en matière d'implantation pour le projet d'exploitation EMILI. Exploitation de mica lithinifère par Imerys. Ces trois sites étaient :

- pour l'extraction du minerai et l'usine de concentration, le site d'Echassières ;
- pour le chargement de trains, c'était sur le lieu-dit Fontchambert à Saint-Bonnet-de-Rochefort ;
- et puis pour l'usine de conversion, et c'est le sujet de ce soir, la commune de Saint-Victor dans l'OPCI de Montluçon Communauté.

Je ne vais pas vraiment vous parler des deux premiers sites, parce que je les connais finalement assez peu, mais je vais essayer de vous parler un petit peu de Montluçon, cette ville qui a une histoire millénaire puisqu'elle a commencé à la période gallo-romaine. Elle a surtout connu deux grandes périodes de développement : une au moyen-âge ; et puis une autre à la période industrielle, de 1840-50 à 1950-60. Et à l'origine de cette période de croissance, il y avait la sidérurgie, qui n'était autre que l'exploitation du minerai de fer et de la houille de charbon. Donc, finalement, des produits issus du sol national. Petit clin d'œil, évidemment. C'est ainsi que notre ville a eu une très forte croissance. Et a contrario, la fin des mines et de l'industrie lourde, la sidérurgie entre autres, a vu les débuts de la décroissance de notre bassin. Le projet EMILI se présente à nous comme une forme de renouveau, une perspective de renaissance et d'un retour à une histoire passée que beaucoup regrettent et recherchent.

Plusieurs réunions ont déjà eu lieu sur le sujet, notamment à Moulins, à Gannat, à Echassières et à Saint-Bonnet. D'autres réunions auront lieu dans les trois prochains mois : des ateliers, des webinaires et des rencontres sur le terrain, au plus proche des habitants, par exemple dans des marchés. Et tous ces événements vont faire vivre, et font vivre le débat public. Celui-ci permet à chacun d'être informé sur les impacts du projet, notamment environnementaux, mais aussi socio-économiques. Il permet de questionner sur les objectifs, les opportunités, les caractéristiques du projet, et bien sûr il permet à chacun de pouvoir donner son avis. C'est très important d'exprimer ses attentes, et puis on le sait, parce que c'est statistiquement prouvé, de faire évoluer le projet.

Évidemment, pour qu'un débat ait lieu, il faut que chacun puisse s'exprimer et que tous les autres écoutent. Et puis personne, aucun groupe, ne doit monopoliser la parole. Tout le monde doit respecter la parole de l'autre. Pour organiser ce débat, madame Simon l'a expliqué tout à l'heure, et récolter les apports des nombreuses contributions, nous avons une commission qui est constituée de cinq membres et appuyée avec quatre collaborateurs. J'en avais noté 3, mais on m'a précisé qu'il y en avait un quatrième. Cette commission nationale du débat public est une autorité administrative indépendante et qui garantit à tous le droit à l'information. C'est une véritable victoire de notre démocratie, puisqu'avec ça, on peut participer au projet et à toutes les politiques qui ont un impact sur l'environnement.

Je suis donc fier, ce soir, de lancer cette réunion du débat public concernant le projet EMILI, et plus particulièrement l'usine de conversion de Montluçon. Je vous souhaite un beau débat à toutes et à tous.

Mme Dominique SIMON – CPDP

Merci, Monsieur le Maire. J'ai une question préliminaire : qui parmi vous a déjà participé... C'est la cinquième réunion depuis le début du débat qui a commencé, le 11 mars, un petit marathon qui fatigue un petit peu, mais qui est important.

Qui a déjà participé à l'une des quatre réunions antérieures, et qui n'a pas participé ?

À ceux qui ont déjà participé, je vais par avance demander pardon, parce que je vais redire des choses qu'ils ont déjà entendues. Mais il paraît que communiquer, c'est répéter. Et puis de toute façon, ça fait du bien. Ce fait du bien de prendre le temps avant que cette réunion ne démarre, de se dire pourquoi on est là, dans quel cadre et dans quel esprit ont lieu les échanges qui vont se dérouler ce soir.

La semaine dernière, nous étions en effet sur un marché, et nous avons rencontré plusieurs dizaines de personnes pour leur faire part de l'existence de ce débat. Nous étions sur le marché il y a une semaine, et une dame m'a dit : « J'ai entendu parler de ce projet, mais je ne sais pas. En fait, je ne me sens pas compétente pour dire quoi que ce soit, et j'ai vraiment besoin de m'informer, d'écouter les arguments des uns et des autres avant de me faire une opinion. »

En disant ça, d'une certaine manière, cette dame écrivait un peu le cahier des charges du débat public. Le débat public, c'est l'exercice par chacun de nous, de vous ici présents, d'un droit qui vous est garanti par la constitution, par la charte de l'environnement. C'est le droit de toute personne, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques, et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement. Voilà. C'est donc votre droit. C'est votre droit le plus absolu d'être là, d'être informé et d'exprimer les questions que cela vous pose et les points de vue que cela génère. La Commission Nationale du Débat Public est l'autorité administrative indépendante qui est chargée de garantir ce droit, qui est le droit de tout citoyen. Chaque fois qu'un projet est soumis à débat public et que le porteur de ce projet saisit cette commission, un débat public est organisé, et ce débat porte à la fois sur la question du pourquoi du projet, c'est ce que l'on appelle la question de l'opportunité, du comment. Les caractéristiques ? Est-ce qu'il y a des variantes, des options ? Est-ce qu'il y a des alternatives ? Pour organiser, la commission nationale nomme une équipe – la commission particulière – de garants, les garants de concertation, qui sont les garants de ce débat autour de leur Président.

Alors, j'ai un peu fait des présentations, et du coup, je voudrais savoir un peu plus de choses sur vous. C'est à vous de vous présenter un petit peu. J'ai oublié de dire une chose super importante. La réunion de ce soir est enregistrée. Il y a une captation vidéo. On vous a à peu près tous, mais peut-être pas les derniers dans la hâte d'entrer dans la salle, informés des questions de droit à l'image. On vous a demandé de signer l'autorisation de droit à l'image. Si toutefois vous ne l'avez pas fait, on vous demandera de le faire à la sortie. Et si vous ne voulez vraiment pas être filmé – et en espérant qu'il reste une chaise ou deux – vous pouvez vous mettre dans le coin là-bas, où les caméras ne pourront pas capter votre image. Ça, c'est fait.

Vous savez donc à peu près qui nous sommes, et pourquoi nous sommes là. Vous n'êtes pas loin de 400. Qui est de Montluçon ? Cela tombe bien, car on va parler de Montluçon. Qui est de l'allier, mais pas de Montluçon. On va remplir la jauge là. Et qui est d'autres départements ? Le Puy-de-Dôme, la Creuse, je ne sais pas. Vous n'êtes pas très nombreux. Qui est là en tant que membre d'une association, membre de syndicat, d'organisations professionnelles ? Des élus ? Des professionnels du secteur minier ou de l'énergie ? Il y en a quelques-uns. Qu'est-ce que j'ai oublié ? Et des simples citoyens, comme moi ? Super.

Je voulais vous dire quelques mots de plus sur les principes du débat public, car comme je le disais, cela va influencer sur la nature des échanges que nous aurons ce soir. Il y a six principes qui guident l'action et les positions de la CNDP. Les deux premiers sont l'indépendance et la neutralité. Ils nous engagent particulièrement, nous, la commission particulière. Nous sommes indépendants au sens que nous n'avons aucun lien avec un quelconque pouvoir politique, par exemple, et évidemment, avec les parties prenantes intéressées à ce projet. Nous sommes donc vraiment indépendants vis-à-vis de toutes les parties prenantes.

Alors les questions... Madame, est-ce que c'est important ?

Intervention hors micro

Mme Dominique SIMON – CPDP

Je vais en profiter pour dire une chose. On ne va pas commencer les questions maintenant. La règle sur les questions, c'est que vous les posez dans le micro, parce que je peux vous dire une chose, à

savoir que la captation vidéo n'a rien compris de ce que vous avez dit, et qu'effectivement, ensuite, cela ne restera pas au débat. La question que vous posez est donc la question de l'indépendance de la CNDP. Vous questionnez particulièrement notre Président, Marc PAPINUTTI, qui a eu l'occasion de répondre à ce point lors de la première réunion. Les choses sont très clairement définies. Il y a des chartes éthiques et de déontologie qui prévoient que s'il y a eu un lien dans les trois années précédant la prise de fonction ou l'exercice de la fonction, les personnes – et cela ne concerne pas seulement le Président, mais toutes les personnes – se déportent par rapport aux sujets qui sont traités lors des débats publics.

Et puis la deuxième chose que me dit mon Président, c'est qu'en effet, nous, la CPDP, on n'a pas de lien de subordination par rapport à notre président. Voilà. On tient à le souligner. Moi, ça fait quand même dix ans que je fais du débat public. Sur ce point-là, c'est important pour moi. La neutralité, notre neutralité, c'est une neutralité par rapport au projet. J'ai l'habitude de dire que l'on n'est ni pour ni contre le projet, mais que nous sommes franchement pour le débat.

Ce qui est très important aussi comme principe, c'est la transparence. Le maître d'ouvrage et nous-mêmes nous engageons donc à faire en sorte que l'on puisse mettre à disposition la totalité de l'information disponible, et à être complètement transparents aussi sur les méthodes que l'on déploie.

Ensuite, il y a des principes qui vont s'exercer dès ce soir dans cette réunion. Ce sont des principes d'argumentation et d'égalité de traitement. C'est-à-dire que ce qui nous intéresse dans un débat public, c'est l'argument. On n'est pas là pour compter les pour et les contre, mais on est là pour faire en sorte qu'il y ait débat sur des arguments qui fondent les positions que les uns et les autres peuvent avoir.

L'égalité de traitement : chacun a la même place pour dire ce qui est important pour lui. Il n'y a pas de hiérarchie.

C'est pour ça que les questions, tout à l'heure, ne changent rien à la géographie de la salle. Chacun ici a la même place, pour s'exprimer et pour questionner.

Et enfin l'inclusion, qui est un principe que nous avons rajouté il y a quelques années à la CNDP. C'est le désir, et le souhait et l'action de la commission de mettre en place le plus d'actions possible pour aller vers les publics éloignés, et pour offrir au plus grand nombre la possibilité d'être informé et de s'exprimer. Ce sont des principes fondamentaux qui régissent le débat et qui vont influencer, j'allais dire colorer, l'ambiance de la réunion ce soir.

À quoi va servir ce débat ? Ce débat est d'abord un premier débat public sur une mine en France. À ce titre, en tant que premier, il a une valeur particulière, et on le voit bien au retentissement qu'il a, ne serait-ce que le retentissement médiatique. C'est un projet qui est débattu au bon moment parce qu'effectivement, il est au stade de la préfaisabilité, bien en amont de tout ce qui serait ensuite demande d'autorisation administrative. C'est donc en effet le moment, et c'est vraiment le principe du débat public de questionner l'opportunité et les caractéristiques de ce projet. Les projets qui sont débattus ne sortent pas indemnes du débat. Ils sortent souvent modifiés, ou pas.

Le débat public produira un compte-rendu et un bilan, et comme on vous le disait tout à l'heure, le compte-rendu n'est pas là, puisque nous sommes neutres, pour prendre position. Il est là pour rendre compte de façon extrêmement précise et complète de tous les arguments qui auront été échangés pendant les quatre mois du débat. Il se traduira effectivement par un certain nombre d'observations et de recommandations adressées au porteur du projet. Ce compte-rendu est publié dans les deux mois qui suivent la fin du débat. Notre débat se termine début juillet. Il sera donc disponible en septembre, et ensuite, le maître d'ouvrage a trois mois pour dire ce qu'il fait, les décisions qu'il prend, et répondre point à point à l'ensemble des observations et recommandations de la commission particulière.

Alors, rentrons maintenant dans cette réunion. Elle s'inscrit dans un dispositif global de débat public qui fait appel à tout un tas de modalités différentes, et on fait un mix. La réunion publique, comme celle que nous avons ce soir, n'est pas l'alpha et l'oméga du débat. Il y a plein d'autres façons de s'exprimer, et je pense que c'est particulièrement important parce que ce soir, vous êtes très nombreux. On peut donc être à peu près sûrs que certains d'entre vous quitteront la salle sans avoir pu nécessairement dire ce qu'ils avaient à dire ni questionner comme ils le souhaitaient. Qu'ils soient rassurés. Ils ont plein d'autres moyens de s'exprimer qui sont tout aussi importants. Il y a donc des possibilités de s'exprimer et de questionner tout au long du débat, et bien évidemment à travers le site internet et sa plateforme participative. Je n'évoque pas toutes les modalités, mais je parle de celle-ci parce que vous pouvez – je sais qu'il y a déjà des personnes dans cette salle qui y ont déjà recours – y recourir pour poser vos questions et déposer vos avis. C'est complètement pris en compte par la commission dans le cadre de son travail et dans le cadre du compte-rendu. Cela permet vraiment une participation asynchrone, et puis cela répond au besoin d'un certain nombre de personnes qui préfèrent le numérique à d'autres moyens.

Il y a également un répondeur téléphonique que vous pouvez aussi utiliser pour laisser vos avis ou vos questions.

Nous avons aussi mis en place un certain nombre de dispositifs qui permettent – parce que c'est notre premier travail – d'informer et de toucher le plus grand nombre. C'est ce que l'on appelle le débat mobile. Il y a aussi les tournées du facteur dans le cadre d'un partenariat avec La Poste, qui permet d'informer sur l'existence du projet et du débat.

Nous avons aussi, parce que c'est souvent difficile de les amener au débat, des actions envers les publics jeunes. Et en particulier en ce moment, il y a des initiatives que l'ont démarré dans des lycées et des collèges pour piloter un petit débat à l'intérieur de l'établissement, en s'appuyant sur un kit du débat que nous avons mis à disposition, et qui permet à des collectifs de s'emparer de la question et de mener leur propre réflexion et leurs propres échanges. Ils feront part de leurs conclusions pendant le débat, et là aussi, ce sera une matière pour notre compte-rendu. Alors ça, ça vaut pour les publics jeunes, mais ça vaut pour tous les relais associatifs, et donc si quelque part quelqu'un a envie de faire quelque chose, dites-le nous. Nous pourrions vous aider.

Nous avons aussi des *actions* du côté des publics éloignés, précisément les relais associatifs, et puis un partenariat avec France services qui va démarrer, qui permet aussi d'aller justement à la rencontre des publics plus éloignés. Ce sont des modalités diversifiées, et elles complètent vraiment ce que nous allons faire ce soir, la réunion publique.

On a commencé ce débat il y a trois semaines, donc déjà cinq réunions publiques, et nous sommes à la dernière réunion de la première phase, que l'on peut dire la phase de lancement, et surtout la phase de proximité de notre débat. Comme vous l'a dit Frédéric Laporte, nous avons déjà eu une réunion à Echassières et une réunion à Saint-Bonnet, et le troisième site proposé par Imerys dans son projet, c'est le site de La Loue, ici pour la conversion. Nous vous proposons donc cette rencontre qui, par sa nature, ressemble absolument aux deux précédentes. Il s'agit de permettre de s'informer, de questionner sur ce qui se passe pour ce projet, et tout particulièrement sur ce site. On est dans une phase de détails de l'information, de prise de connaissance pour beaucoup d'entre de ce projet, et de ce qui se passe sur le site : quelles seront les installations, quels sont les impacts, quels sont les enjeux, etc.

Voilà. Nous sommes donc en train de clore cette première phase avec cette réunion ce soir, et nous en ouvrirons une seconde très prochainement, qui va nous permettre d'attraper les grands enjeux que nous avons évidemment repérés, d'abord par une étude de contexte, mais aussi en vous interrogeant. On a fait un questionnaire de pré-débat, et ils semblent totalement confirmés par les premières réunions.

Ces grands enjeux, qui sont à la fois des enjeux globaux, qui vont du côté de la souveraineté énergétique, de la transition énergétique et de la souveraineté des façons de produire le lithium, ce sera nos deux premières réunions des grands angles, parce que l'on va attraper ces grands enjeux globaux. Et puis deux autres réunions qui se dérouleront pas loin d'ici, une à Saint-Pourçain et l'autre à Saint-Eloy, pour travailler les thématiques transverses, l'une des impacts environnementaux et l'autre des impacts socio-économiques. C'est la première phase du débat. La deuxième phase est là. On arrive à la moitié du débat, et nous ouvrirons ensuite, je ne m'attarde pas dessus parce que l'on reverra, une phase vraiment d'approfondissement qui va nous permettre vraiment de travailler plus en profondeur les enjeux, en allant chercher toujours de plus en plus de l'expertise complémentaire et apporter des éclairages sur les controverses qui apparaissent au fur et à mesure du débat.

Nous concluons donc ce débat début juillet.

Quelle est la suite ? Qu'est-ce que l'on va faire ce soir ? Comme la grande majorité d'entre vous n'a pas participé auparavant à des réunions, nous avons prévu un premier temps qui vous parle du projet en général dans sa globalité. Quels sont ses objectifs ? Quelles sont ses grandes caractéristiques ? Ce sera le premier temps de la réunion, avec évidemment d'abord une présentation par le porteur du projet et un temps de questions-réponses, et puis un deuxième temps qui sera vraiment plus spécifique et focalisé sur ce qui va se passer ou ce qui pourrait se passer si ce projet était mis en œuvre à La Loue. Une présentation du site, de ce qui est prévu d'y faire, des installations, du process et des impacts par Imerys et RTE, qui est le co-maître d'ouvrage, et des questions-réponses. Nous égrènerons au fil de cet échange quelques temps un peu plus focalisés sur des sujets particuliers. Nous avons demandé en particulier – suite aux premières réunions que l'on a eues – à la DREAL de venir de manière plus longue et plus structurée qu'elle n'a pu le faire jusque-là, pour nous parler du contrôle des installations classées, parce que ça, c'est une question qui revient très régulièrement depuis le début du débat.

Ici, qu'est-ce que veut dire ce site en termes d'enjeux d'aménagement du territoire ? C'est Monsieur Laporte, pour la communauté de Montluçon, qui en dira un mot. Et puis, comme il y a un sujet d'infrastructures ferroviaires dans ce projet, nous aurons aussi une intervention de SNCF Réseau.

Voilà le menu de ce soir. J'ai déjà bien dérapé sur le temps. Nous y allons avec la présentation du projet.

M. Christopher HEYMANN – Imerys

Merci. Bonsoir à toutes et à tous. Je m'appelle Christopher HEYMANN, et je suis géologue de formation. J'ai une quinzaine d'années d'expérience dans l'industrie minière. Je suis directeur des kaolins de Beauvoir. C'est la carrière où se trouve le gisement de lithium. Je suis également Directeur du débat public.

Avant tout, nous allons lancer une vidéo que je dois à peu près trois minutes. Elle va un peu vous résumer les grands enjeux, et les grandes étapes du projet. Je viendrais ensuite sur une présentation un peu plus classique, ou j'approfondirai les étapes en amont de la conversion, qui sera ensuite détaillée par mon collègue Loïc.

Diffusion d'un film.

M. Christopher HEYMANN – Imerys

Avant d'échanger ensemble, je vais revenir sur les parties amont de l'étape de la conversion. Il faut d'abord revenir sur les questions fondamentales. On parle d'un projet qui est essentiel pour la transition énergétique. Si on revient à la première question, pourquoi du lithium ?

On prend la base du rapport du GIEC, qui a été remis à jour assez récemment, qui fait un lien direct tout d'abord entre l'activité humaine et le réchauffement climatique via des dégagements de gaz à effet de serre. Le deuxième point qui est soulevé dans le rapport du GIEC est notamment que les transports représentent une très grande part des rejets de gaz à effet de serre. En Europe, ce sont environ 30 % de ces rejets de gaz à effet de serre. C'est donc une cible importante pour arriver à réduire ces rejets de gaz à effet de serre.

Il y a deux piliers fondamentaux qui peuvent être présentés pour réduire ces dégagements de gaz à effet de serre. Il y a un aspect qui est comportemental, et également sur des décisions politiques, qui est évidemment la sobriété, mais également technologie qui pourrait éviter d'utiliser les combustibles fossiles pour nos transports. C'est donc l'électrification de la mobilité. C'est dans ce cadre de l'électrification que le projet EMILI s'inscrit, car le projet minier a pour but d'approvisionner d'une ressource stratégique, donc en l'occurrence le lithium, qui est indispensable à l'électrification des véhicules, tout en minimisant ses impacts. Ce point est hyper important parce que pour être cohérents, faire une mine, faire des usines, pour réduire les impacts humains, toutes nos décisions seront de minimiser les impacts. Vous verrez donc au fur et à mesure des différentes étapes que les choix qui ont été faits l'ont été pour minimiser ces impacts.

Dans les choix dans la minimisation des impacts, cela commence finalement par des choix des clients sur le choix de la motorisation. Il y a aussi des décisions politiques qui peuvent nous aider à faire ce choix. Ce choix de l'électrification, c'est d'aller choisir des véhicules électriques proposés par des constructeurs automobiles. Eux-mêmes vont aller s'alimenter via des gigafactory de batteries, et ces gigafactory de batteries vont aller chercher des composants essentiels à leurs batteries chez des fabricants de composants. Eux-mêmes auront besoin d'hydroxyde de lithium. C'est donc à partir de cette étape, quand même très en amont des véhicules, mais un maillon essentiel de la chaîne que l'on souhaite fournir 34 000 tonnes d'hydroxyde de lithium par an.

L'hydroxyde de lithium, c'est le produit fini qui peut être mis directement dans la fabrication des composants des batteries. En amont de la conversion que Loïc nous présentera tout à l'heure, je vais revenir un peu plus en détail sur l'extraction des matières premières et ce que l'on appelle également la concentration, isoler le minéral qui est porteur du lithium.

Tout d'abord, un petit point sur la géologie. On voit une carte un petit peu pour se situer, avec Montluçon ici, et Échassières ici. Nous avons trois formations géologiques principales. Nous avons en marron tout autour, les micaschistes. C'est un type de roche qui n'est pas valorisable, qui n'est pas intéressant dans le cadre du projet. Nous avons deux granits qui cohabitent, qui ont à peu près le même âge, mais qui ont des compositions chimiques très différentes. On a un granit rose, que l'on appelle le granit des Colettes, et on a un granit blanc qui est donc le granit de Beauvoir.

C'est celui-ci qui nous intéresse. C'est d'ailleurs sur ce granit que se trouve l'exploitation de kaolin. Nous voyons là toute l'emprise en surface du granit, qui est donc entièrement dans le foncier d'Imerys qui est donc sous la carrière des kaolins actuelle.

Sur cette slide, on fait une coupe du granit pour se rendre un petit peu mieux compte de sa forme. C'est un granit qui est verticalisé. On voit qu'il descend jusqu'à 800-900 mètres de profondeur. Une notion importante est qu'il est altéré en surface. En fait le granit, qui a plus de trois cents millions d'années, il a été altéré pendant toute son histoire par des eaux d'infiltration et de ruissellement. C'est donc juste le

sommet du granit qui s'est altéré et qui a produit du kaolin. On voit le granit des Colettes en rose, et le micaschiste en marron.

Si l'on veut expliquer les choses simplement, il y a trois minéraux principaux qui sont dans le granit. On a des quartz et de la silice. On a des feldspaths. On pourra en reparler plus tard. C'est un petit peu la matrice du granit. Ils s'altèrent et se transforment en argile kaolinique. Ils sont très blancs, et du coup produisent un kaolin de très bonne qualité pour le marché de la porcelaine. Et enfin, on a des micas. Ce sont donc les micas qui vont nous intéresser, parce que ce sont les micas, qui sont les porteurs du lithium. Tout le processus va d'abord consister à isoler les micas.

Avant ça, il faut que l'on arrive à faire une cartographie du gisement. C'est-à-dire que l'on va s'intéresser plus particulièrement au lithium. On oublie un peu les aspects purement lithologiques ou géologiques. On va regarder quelles sont les teneurs en lithium. Avant de parler d'un gisement qui est exploitable, il faut que l'on arrive à évaluer l'emprise du gisement, quelle est sa géométrie, de quel volume on parle et de quelles teneurs on parle. Pour arriver à ces données-là et constituer ce que l'on appelle un bloc modèle, une modélisation qui se fait sur un logiciel en trois dimensions, on a effectué des sondages.

Au jour d'aujourd'hui, nous sommes à 30 000 mètres de sondages réalisés, qui nous ont permis de faire cette carte de manière très précise. On a récolté plus d'un million de données analysées. Pour chaque forage, il y a une analyse chimique et une description par des géologues, une numérisation. Nous descendons même des caméras dans les trous qui ont été effectués. Nous faisons donc cette cartographie.

Les chiffres qui sont là, ce sont les chiffres que l'on a fournis fin 2022, avec notre dernière estimation où on parle de quantités de minerai. 117 millions de tonnes, à 0,9 % de lithium. Ces chiffres sont en cours de révision parce que l'on a effectué, depuis 2022, encore pas mal de sondages, nous fournirons donc à nouveau cette année un estimatif du gisement, qui sera revu à la hausse. Je ne vous dis pas encore de combien, parce que l'on est en train de faire des calculs, mais ce chiffre va augmenter. Il y a de bonnes chances également que la teneur moyenne du gisement augmente, ce qui est évidemment une bonne nouvelle.

Alors, comment aller chercher le minerai ?

Déjà, un choix fort a été pris par Imerys : on a choisi de faire une exploitation souterraine. Pourquoi est-ce moins impactant ? Le choix a été fait parce que c'est moins impactant, malgré qu'il soit plus coûteux. Si on l'avait fait en surface, on parle là de minerai présent jusqu'à au moins quatre cents mètres, il aurait fallu faire une exploitation par ciel ouvert avec une très grande emprise. Du coup, nous aurions eu beaucoup plus d'impacts. On aurait dépassé la carrière des kaolins. L'idée est de rester dans l'emprise de la carrière des kaolins pour ne pas générer plus d'impact à ce niveau-là.

Le deuxième choix important qui a été fait, c'est de figer du minerai. On a du lithium jusqu'en surface, mais nous, on ira le chercher qu'à partir de 75 mètres sous la topographie, afin de laisser en surface la partie altérée qui est un petit peu kaolinisée, un peu plus fissurée, qui laisse un peu plus rentrer d'eau. Nous on ira dans la partie saine du granit où il y a moins d'infiltration, moins de problèmes géotechniques, et donc on garantit un minimum d'impact également.

La technique qui a été choisie, le nom barbare, c'est l'exploitation par sous-niveau abattu, roche montante. Cela signifie que l'on partirait du fond de la mine pour remonter. C'est finalement le design de 25 années d'exploitation. On commencerait par les niveaux les plus profonds. Cette technique permet d'optimiser l'extraction du gisement, parce que, en allant sortir le niveau le plus profond, on va le passer au niveau de l'usine de la concentration ; on va générer des résidus ; et ces résidus vont être remblayés dans les chambres qui ont été exploitées en premier. On ajoute du ciment pour que les résidus se tiennent, ce qui fait qu'ensuite on a des chambres qui sont colmatées et remplies de pâte cimentée. Cela nous permet d'aller exploiter juste à côté de ces chambres, et juste au-dessus de ces chambres. Finalement, on ne laisse pas de piliers en place, on ne laisse pas de vide en place, on exploite au plus profond, on remblaye et on avance comme ça. C'est à peu près 25 années d'exploitation.

L'autre avantage est que l'on met un concasseur tout de suite en profondeur. Même quand on sera à un niveau plus haut, on pourra faire tomber le minerai via des cheminées et le concassage se fera en souterrain. Le concassage, c'est l'étape qui génère le plus de bruit et de poussière dans une exploitation minière. Il serait situé en souterrain, donc aucun ressenti en surface. C'est un point important. Le convoyage du minerai fera également par bande à convoyeurs. On évite également l'emploi de camions, etc. Les équipements seront également électrifiés pour la plupart. Ce choix est là pour minimiser les impacts et également pour optimiser la récupération du minerai.

Les étapes 1 et 2 résument ce que je viens de dire avec la phase d'extraction et de concassage. Ensuite on va se retrouver en surface pour effectuer du broyage, broyage en voie liquide, on va ajouter de l'eau.

Le broyage va servir à réduire la granulométrie du minerai pour atteindre une maille suffisamment faible pour que le mica se libère de sa matrice. C'est la maille de libération du mica, finalement. Pour obtenir un produit broyé plus finement, on peut profiter de cette étape en voie liquide pour faire une concentration gravimétrique. C'est déjà quelque chose qui existe sur les kaolins de Beauvoir où l'on récupère des métaux. Cela nous permet de récupérer les minéraux denses comme la cassitérite, à savoir le porteur d'étain et également le porteur de tantale, qui sont également des métaux stratégiques.

Si on revient au mica, une fois qu'on l'a libéré, il faut aller l'isoler. Pour l'isoler, on va faire une flottation, donc on va mettre dans des bacs et finalement, seuls les micas vont se retrouver en surface dans ces bacs. Tout ce qui est feldspath et quartz se retrouvera au fond des bacs. Le surnageant sera écumé avec un système pour isoler les micas. Ensuite, les micas vont transiter en voie liquide par des canalisations. Il y aura une neutralisation avant. Ils vont être transférés par des canalisations. C'est également un choix fort pour éviter le transport de camions. On emprunterait des canalisations pour descendre – ce que l'on appelle des minéroducts – la pulpe de mica pour arriver à un site de chargement, parce que c'était également une composante essentielle du projet : réduire le bilan carbone, c'était de prendre le train.

Avant de charger les wagons que l'on ne va pas charger avec de la pulpe qui est trop liquide, on va effectuer un pressage par des filtres-presses. C'est également une activité que l'on fait déjà sur les kaolins de Beauvoir. On va donc presser la pulpe de mica et on veut obtenir donc des galettes de mica avec une humidité contrôlée : suffisamment humide pour éviter de dégager des poussières pendant le chargement, mais en récupérant un maximum d'eau, parce que cette eau va retourner en circuit fermé au niveau du broyage. C'est pour cette raison qu'il est indiqué dans la vidéo un taux de recyclage de 95 %.

Qu'est-ce que cela donne en surface ? On voit une photo satellite de l'emprise foncière des kaolins de Beauvoir. On voit très bien la carrière ici. Le granit de Beauvoir fait à peu près cette emprise. L'entrée de la mine se situerait ici, la sortie du convoyeur et du minerai se situerait ici, et donc, le traitement, la concentration en tant que telle serait située dans ce bâtiment.

Le choix est également pris pour minimiser les impacts. C'est une carte qui n'est pas dans le dossier de maître d'ouvrage, parce que nous avons eu ces discussions très récemment. On a décidé de vous le présenter parce que nous en sommes là et, par souci de transparence, on vous le montre. Il reste toutefois des études à effectuer. En pressant ce site, on minimiserait les impacts, que ce soit en termes de terrassement, de bruit, et d'accès.

Ensuite, il y a des installations de bureaux et peut-être un point important sur lequel on reviendra plus tard concernant la position de l'usine pilote, la partie concentration de l'usine pilote. Je pourrai y revenir un peu plus tard. Pour finir sur ce schéma, après la concentration, le minéroduct partirait d'à peu près ici pour envoyer la pulpe de mica vers le site de chargement.

C'est un tracé qui est pressenti. Il y aura évidemment des études complémentaires, la contrainte principale étant d'éviter la sinuosité. On ne peut pas faire des grands zigzags partout, parce que le minerai sera relativement abrasif. Il faut donc éviter de faire trop de virages. C'est une composante qui est importante, mais également minimiser les impacts, notamment en longeant des départementales comme la D987 ou la D118. C'est pareil, ce tracé pourra être revu, complété et peaufiné par la suite. Le minerai arrive donc au site de Fontchambert.

Pour finir, on voit une simulation de ce à quoi pourrait ressembler le site de chargement vers Fontchambert. On aurait dans ce bâtiment des filtres-presses, et ici du stockage des micas et également des feldspaths. Je n'ai pas dit tout à l'heure que les feldspaths ont aussi une bonne capacité à être valorisés, notamment sur le marché céramique. C'est d'ailleurs un marché que l'on connaît déjà. C'est pour cette raison que nous prévoyons deux halls de stockage. Le choix du chemin de fer est essentiel dans le projet. Pourquoi cet endroit ? Nous en avons beaucoup parlé lors du débat public à Saint-Bonnet-de-Rochefort la semaine dernière. Il y a notamment la présence de l'autoroute – on voit l'A71. Si on fait une simulation de bruit, l'autoroute fait vraiment un écran efficace pour atténuer et, une fois de plus, minimiser au maximum les impacts d'une station de chargement.

Prochaine étape : l'usine de conversion sur la commune de Saint-Victor, que Loïc nous présentera tout à l'heure. J'imagine que vous aurez des questions sur toutes ces parties amont. Merci.

M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP

Bien merci. On se propose déjà sur le projet global et sur les premières informations qui viennent de vous être présentées par l'merys de prendre une demi-heure d'échange avec la salle, pour que vous puissiez interroger le projet – si vous avez des questions, c'est le moment de les poser – et puis, éventuellement, pour que vous puissiez aussi tout simplement exprimer un avis ou une opinion.

Petite règle pour que ces temps d'échange puissent bien fonctionner, d'autant plus que nous sommes très nombreux et que nous avons pris du retard, c'est que vous puissiez bien solliciter à chaque fois le micro. Demandez, s'il vous plaît, en levant la main, le droit de prendre la parole. Autant que possible, nous essayons de faire circuler le micro pour que tout le monde puisse s'exprimer. Si cela n'avait pas été le cas d'ici la fin de la réunion, on le rappellera, mais on vous invitera peut-être à inscrire, notamment sur des petites fiches cartonnées qui circuleront dans la salle tout à l'heure, des questions que vous n'auriez pas pu à un moment donné poser, ou même des avis que vous n'auriez pas pu exprimer. Nous les retranscrivons dans le compte-rendu de cette réunion en annexe du verbatim intégral des échanges.

Demandez la parole. Ensuite, s'il vous plaît, présentez-vous lorsque l'on vous tend le micro et levez-vous. C'est essentiel, parce que, dans une salle comme celle-ci, on ne voit pas d'où vient la prise de parole. Le fait d'être debout permet quand même de mieux se faire voir des autres participants. Ce sont des règles assez simples. Je vous donne la parole dans une seconde, Monsieur.

Je voulais rajouter le fait que, aujourd'hui, comme nous sommes très nombreux que nous avons pris du retard, nous allons essayer de nous en tenir à une minute pour les prises de parole sur les questions. Quand vous formulez une question, nous partons du principe que vous pouvez essayer de les formuler en une minute, et vous gardez de toute façon le droit...

Alors, Messieurs, vous connaissez bien la règle, étant donné que vous étiez présents dans les autres réunions, vous savez que nous avons déjà largement dépassé le temps initial et qu'en fait, soit les gens ne parleront pas, soit on terminera à 23 heures, et cela risque d'être compliqué de tenir. C'est un peu sportif comme rythme. On vous propose de garder trois minutes d'expression libre. Cela ne change rien aux réunions précédentes, mais si possible, essayez de formuler vos questions un peu plus rapidement. On reste sur un *timer* qui sera affiché de trois minutes, quoi qu'il en soit. Des questions peuvent parfois être posées plus rapidement. On n'est pas obligé d'utiliser les trois minutes à disposition à chaque prise de parole. Sinon, cela fait moins de prise de parole nécessairement.

Il y a donc un certain nombre de personnes qui sont présentes dans la salle pour vous répondre. Imerys est à la tribune, mais d'autres personnes viendront apporter des éclairages en fonction des thématiques, au fur et à mesure de la soirée. Ce sera peut-être sur cette partie de présentation du projet global. Ce sera très certainement aussi, bien évidemment, sur la partie à suivre du projet plus spécifiquement porté sur le site de conversion aggro de Montluçon.

Voilà, je m'arrête là pour ce qui est des consignes. Je vous propose d'entamer cette demi-heure d'échange avec peut-être, si vous voulez bien faire circuler un micro, une première prise de parole de Monsieur. Puis, il y aura aussi Monsieur devant moi.

M. Laurent INDRUSIAK – Intervenant dans la salle

Je me présente. Je suis Laurent INDRUSIAK, secrétaire général de l'union départementale CGT de l'Allier. J'ai déjà fait les trois ou quatre premières réunions. Je connais bien la rapidité, et qu'il faut aller à l'essentiel.

D'abord, même si je trouve que la présentation a pris beaucoup de temps, je trouve qu'il est indispensable, quand il y a plus de la moitié de la salle qui est de Montluçon, et qui n'a pas participé aux précédentes réunions, qu'ils aient une vision d'ensemble. Je pense que, pour avoir un avis plus précis sur ce projet, même si on habite Montluçon et que c'est l'unité de conversion qui nous intéresse, on ne peut pas éluder la totalité du projet. Je dis cela, bien sûr, pour les citoyens, mais aussi pour les élus politiques qui ont déjà pris position pour ou contre. Je pense que l'on ne peut pas avoir une position si on n'a pas une vision globale du projet.

Je vais anticiper, parce que j'ai compris qu'il fallait parler dans les premiers pour plus avoir la parole.

Je vais quand même poser des questions précises sur l'unité de conversion. L'unité de conversion ici à Montluçon n'a de sens que si c'est acheminé de Saint-Bonnet jusqu'à Montluçon. Or, la semaine dernière à Saint-Bonnet, on a quand même eu une réponse de SNCF Réseau qui laisse planer beaucoup de doutes sur la faisabilité de la mise en état de la ligne et de l'interrogation du financement par la région. S'il n'y a pas de financement, le projet est en difficulté dès la plateforme de transport.

Sur l'unité de conversion, très vite. Je suis représentant de la confédération générale du travail. Il est annoncé la création de 300 emplois directs sur l'unité de conversion. Très clairement, on ne peut pas balayer d'un revers de main la possibilité d'avoir 300 emplois qui se créeraient ici à Montluçon. Pour autant, il y a besoin de précisions d'ordre environnemental et social. Environnemental : d'autres en parlent mieux que moi et ont beaucoup plus d'arguments, mais tout de même.

Il a été évoqué à Gannat, l'hypothèse que le site pourrait être classé Seveso en fonction de la nature des produits et de la quantité des produits qui pourraient être utilisés. Je pense que, pour la clarté des

Montluçonnais, il faut que l'on ait, en tout cas, des éléments précis sur le risque ou pas de classement Seveso. Ce n'est pas tout à fait les mêmes données s'il est Seveso ou pas.

Je vais revenir plus précisément sur la dimension sociale : 300 emplois directs. Je le disais, ce n'est pas à évacuer d'un revers de main. Pour autant, il nous faudra des réponses précises. Quelle nature des emplois allez-vous avoir besoin sur cette unité de conversion ? Des ingénieurs, des techniciens, des opérateurs, des conducteurs d'engins ? Il nous faudra des précisions chiffrées sur ces données. Pourquoi je dis ça ? Parce que l'on ne va pas former des ingénieurs en deux ans. Ils pourraient venir de l'extérieur, et ne pas forcément créer d'emplois sur le bassin Montluçonnais. Pour les autres catégories de personnel, on peut considérer que – et je pense qu'il serait indispensable – ce soit des salariés du cru. Pour autant, il faudra les former. Est-ce anticipé ? À qui allez-vous confier ces formations ? Merci.

M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP

Merci à vous. Je vous propose de noter toutes vos questions et de les reporter à la deuxième partie pour y répondre, après avoir eu une présentation justement du site de conversion. Cela obligerait à devancer les éléments de présentation que le public n'a pas encore pu aborder. Je vous demanderai juste un petit peu de discipline. Si on n'a pas beaucoup de questions sur le projet global, on ira d'autant plus vite sur la présentation du site de conversion. Si vous pouvez, s'il vous plaît, dans vos interventions, vous concentrer pour l'instant sur le projet global, ce serait vraiment bien pour que l'on puisse arriver à maîtriser le timing au maximum et surtout, reporter les questions au bon moment pour que les interventions ne soient pas trop dans les mauvais timings. Il y avait monsieur qui demandait la parole.

Cela veut dire, bien évidemment, que l'on garde aussi la question qui était dirigée à SNCF Réseau, qui est dans la salle et qui interviendra tout à l'heure sur le sujet.

M. Philippe CHARVÉRON – Vice-président du CESER, intervenant dans la salle

Bonjour à tous. Je suis Philippe CHARVÉRON, premier vice-président du conseil économique et social régional. Nous avons publié en juillet 2020 une note sur les métaux rares en région Auvergne-Rhône-Alpes, et nous avons le sentiment au CESER que le projet EMILI correspond parfaitement aux sollicitations et aux souhaits de cette note consacrée aux métaux rares, en particulier dans la mesure où le projet EMILI résout une partie de notre très grave problème de souveraineté en matière de métaux, alors que la plupart de ces métaux sont exploités dans des pays où les conditions sociales ou les conditions environnementales ne sont pas respectées, comme le projet Imerys nous annonce pouvoir les respecter.

Ma question, Monsieur, est simple. Vous prévoyez de fournir l'équivalent de 700 000 batteries par an en France. À quel pourcentage de souveraineté cela correspond-il par rapport aux besoins estimés de l'industrie en matière de batteries électriques dans les années à venir ?

M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP

Merci. Avant que vous répondiez peut-être – parce que l'on ira d'autant plus vite après sur les réponses – j'aimerais savoir s'il n'y a pas d'autres questions qui portent sur ces questions relatives aux batteries, auquel cas on prendrait des paroles tout de suite. Monsieur, s'il vous plaît.

M. Manuel BORTONE – intervenant dans la salle

Bonjour. Manuel BORTONE. Je suis originaire de l'Allier, mais maintenant je vis en Allemagne. En fait, j'ai une question par rapport à la globalité du projet, dans le sens où vous avez dit que le positionnement du projet était lié à l'électrification de la mobilité avec des ventes de véhicules électriques qui explosent. Après, il faut voir la réalité du marché de l'électricité dans le sens où on voit que c'est un mode de mobilité qui est avant tout sponsorisé énormément par les gouvernements.

Je donne ma vision vue de l'Allemagne. À partir du moment où le gouvernement a décidé de couper les aides, les ventes s'effondrent. On connaît la situation aussi de la dette publique en France, etc. Si, tout ce qui est aide à l'achat de ce genre de véhicule est stoppé, on pourrait voir un retournement du marché du véhicule électrique, notamment avec des positions d'autres constructeurs, type les Japonais, qui disent qu'il y a d'autres choses comme l'hydrogène. La Commission européenne a une position assez autoritaire par rapport à ce choix, ou même certains dirigeants de l'automobile ont avoué qu'ils étaient un peu surpris. Il n'y a pas eu forcément d'étude d'impact réel et ils se retrouvent, en tant que constructeur maintenant, avec des choix à faire qui sont un peu difficiles.

Ma question est : tout votre projet repose sur la voiture électrique, sur la fourniture de batteries. Si on se projette à 2028, mais que finalement on va revenir, comme c'est le cas pour certains constructeurs allemands, au thermique. Finalement, il va y avoir une inversion de marché. Dans quelle mesure pouvez-vous toujours vous positionner avec ce projet-là ? Est-ce que vous l'anticipez ?

M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP

Enfin, s'il y a une autre question qui porte sur ces enjeux : transition électrique, batterie, mobilité. Un monsieur là-bas hoche de la tête, si on peut lui passer le micro.

M. Michel BEAUNE – intervenant dans la salle

Bonsoir à tous. Michel Beaune, je suis militant de la France insoumise. Notre mouvement dans l'Allier a adopté en juillet 2023 une position très claire et détaillée qui aborde l'ensemble des problématiques liées au projet. Ce texte a été présenté aux médias en octobre et n'a malheureusement pas été publié. Par contre, un texte plus synthétique a été publié le 12 mars par *La Montagne*.

Nous y déclarons que ce projet n'est pas acceptable. Je n'aborderai qu'un aspect des enjeux qui sont devant nous, celui des mobilités. Les transports représentent un quart des émissions de gaz à effet de serre, essentiellement, le transport routier et, en majorité, les automobiles. Par ailleurs, l'extraction minière produit aussi des gaz à effet de serre et différentes pollutions. Les promoteurs du projet de mine mettent en avant l'indépendance nationale dans la production de batteries pour alimenter les automobiles à hauteur de 700 000 par an.

La perspective qu'il n'y ait plus que des voitures à moteur électrique dans le monde est à mon sens effrayante : 2 milliards de véhicules. Combien de milliers de centrales nucléaires faudra-t-il pour charger toutes ces batteries ? Dans les campagnes, des automobiles restent sans doute adaptées aux besoins, mais 80 % des gens vivent maintenant en ville.

Continuer avec toujours plus de voitures individuelles ne peut que participer au désastre écologique, que ce soit avec des moteurs thermiques ou électriques. Face aux défis du changement climatique, il faut transformer le plus possible les déplacements en voiture individuelle par des transports en commun. Par exemple, dans notre bassin montluçonnais, on pourrait concevoir que les milliers de salariés de Safran, Dunlop, AMIS, de l'hôpital, de la cité administrative, etc., puissent bénéficier de transports en commun modernes, bien adaptés, plutôt qu'ils soient obligés d'utiliser leur voiture personnelle. Idem pour l'ensemble des habitants de l'agglomération qui sont obligés de prendre leur voiture pour faire leurs courses tant l'étalement urbain et l'implantation des commerces loin des habitations ont généré une très importante circulation automobile.

Mais ne renonçons pas à l'idée de transports en commun dans les campagnes. Quant aux déplacements plus longs, il faut cesser immédiatement la casse du transport ferroviaire et plutôt le relancer massivement, tant pour les personnes que pour le fret, alors que le gouvernement prévoit l'arrêt total du fret SNCF à la fin de cette année.

Pour finir, il faudrait, pour tout projet d'ampleur, de réels débats citoyens avec des interventions de divers experts, plutôt que des réunions comme celle-ci, où sont présentés uniquement les arguments d'une multinationale à capitaux belges.

Le sous-sol est un bien commun. Il appartient au peuple français. L'abandonner aussi facilement à des intérêts privés est contraire au principe de l'intérêt général. Merci de votre attention.

M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP

On prend votre question juste après, Madame. On fait juste une petite pause pour ne pas perdre le fil des premières questions. Puis, on relancera de toute façon le micro vers la salle. Comme je ne suis pas sûr que les dernières interpellations appelaient une réponse, d'autant moins de la part d'Imerys, je souhaite vous préciser que, mardi soir prochain, il y a une grande réunion autour des enjeux de la transition électrique. On interrogera la question du besoin en lithium. Cela se fera exclusivement avec des personnalités et expertises extérieures à l'entreprise Imerys, puisqu'ils seront là en simples participants. Tous les intervenants sur cette séance qui durera 3 heures/3 heures et demie, sont des experts du BRGM, du centre de recherche, des associations environnementales et aussi des personnes qualifiées qui viendront partager leur point de vue, qui sont différenciés sur ces sujets. Je vous y invite, comme tous les autres, à vous y inscrire. Elle est suivable à distance puisqu'elle se déroulera à Paris. Vous pouvez avoir des bonnes conditions pour, y compris, interroger directement les participants en direct. Elle sera retransmise sur YouTube et on peut aussi y participer par Zoom.

Pour ce qui est des deux premières questions, il y en avait une qui interrogeait en fait ce chiffre des 700 000 batteries pour le mettre en regard avec cet enjeu qui serait celui de la souveraineté nationale. La question, c'était de savoir ces 700 000 batteries représentent quel ratio du nombre de véhicules qu'il faudrait produire en France, pour avoir une certaine indépendance industrielle, si je comprends bien, par rapport à nos besoins globaux.

Deuxième question. En cas de retournement des marchés, quid finalement, à un moment donné, de l'opportunité du projet et justement aussi des grands équilibres économiques que vous poursuivez au travers de sa réalisation ? Retournement du marché, qui peut être dû à des effets à la fois de

déséquilibres économiques, mais pourquoi pas aussi de soubresauts technologiques, puisque l'on parle en ce moment d'un certain nombre de projets en recherche et développement qui pourraient venir pourquoi pas concurrencer le lithium. Voilà les deux questions.

M. Christopher HEYMANN – Imerys

Merci. Les deux questions ont un point commun, c'est qu'il faut s'inscrire dans une dynamique historique. Ce sont également des questions qui sont très complexes. C'est pour cette raison que l'on se base notamment sur le rapport du GIEC, le troisième rapport qui va établir quelles sont les solutions possibles pour réduire les gaz à effet de serre. Il simule plusieurs scénarios : les scénarios optimistes où il y a des décisions politiques fortes où on infléchit, et on a mis à fond la sobriété, le transport en commun, le télétravail, etc., il y a quand même un besoin de lithium, qui est très important. Une électrification est indispensable pour sortir des combustibles fossiles. On peut se baser sur un scénario qui est optimiste, ou plutôt pessimiste, ou si on ne fait rien et que l'on continue avec les combustibles fossiles.

Dans tous les cas, quelles que soient les technologies de batterie, le lithium s'inscrit comme un client incontournable. Le lithium est prépondérant dans les batteries lithium-ion, même celles qui n'ont pas de nickel ou de cobalt. Ce n'est pas pour rien qu'il y a eu la création de gigafactory en France, qu'il y a toute une filière qui se met en place. On y croit.

On parle de 25 ans minimum. Ce sera probablement plus si le projet aboutit. Savoir en 2028, quels seront les besoins? 700 000 batteries de voiture électrique. C'est difficile à dire, mais cela peut représenter jusqu'à 50 % de la demande. Cela dépend évidemment des décisions qui seront prises et des orientations.

Peut-être juste un petit point sur l'aspect de souveraineté. Pour rappel, l'Europe représente 20 % de la consommation de métaux dans le monde et n'en produit que 3 %. Je pense que chaque pour cent gagné est important pour atteindre une certaine souveraineté et rééquilibrer un peu la balance commerciale.

M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP

Sur la question, à un moment donné, des effets de concurrence qu'il pourrait y avoir avec d'autres technologies...

M. Christopher HEYMANN – Imerys

Tout à fait, je l'ai dit, plusieurs de nos technologies sont plutôt les bienvenues. Cela dépend des usages sur les poids lourds, etc. L'électrification a son importance. Est-ce que cela viendra de batteries de lithium ? Je l'ai dit : oui, en grande proportion, mais également d'autres technologies qui se développent, comme pour les moteurs thermiques, on a l'essence et le diesel, par exemple. Je pense que cela peut cohabiter. Il doit y avoir un effort commun de toutes les industries et tous les secteurs pour arriver à se passer de toute façon des combustibles fossiles.

M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP

Pour la personne qui posait cette question, on aura, justement après cette fameuse réunion sur l'interrogation des besoins liés à la transition des mobilités électriques, une autre réunion portant sur les procédés, où on pourra regarder justement, même si cela va un peu au-delà de votre questionnement, quelles sont aujourd'hui les technologies qui sont en développement et qui pourraient venir concurrencer un tel projet ?

Cela peut être d'autres types de procédés qui n'ont rien à voir avec le lithium, mais ce sont aussi d'autres procédés permettant de récupérer le lithium sur des projets qui n'ont pas la même caractéristique que le projet porté par Imerys, qui est de l'extraction de roche dure. On parle aussi en ce moment beaucoup de la saumure, ou de géothermie profonde. On verra quel est le panorama qui s'offre à nous et qu'il faut interroger pour voir, à 10, 20, 30 ans, comment on peut se positionner vis-à-vis de ces possibles sauts technologiques aussi.

Je vous propose de donner la parole à madame qui était dans ce coin de la salle et qui demandait la parole.

Mme Ghislaine GARNIER PHILIPPE – France Nature Environnement

Nous pensons qu'il y a une question fondamentale qui conviendrait de se poser. C'est la question de la société dans laquelle on souhaite vivre et dans laquelle on souhaite voir évoluer nos enfants et les générations futures. Avant de réduire et de compenser, il conviendrait d'abord d'éviter. D'éviter de lancer une mine supplémentaire, en sachant aussi que le lithium est une ressource non renouvelable. Cela revient à dire, à l'échelle de la planète, que l'on engagera beaucoup de casse pour pas grand-chose.

Le lithium est pour les batteries électriques. On parle de souveraineté nationale, mais il n'y a pas que le lithium qui rentre dans une batterie électrique. Si j'ai bien compris, il y a bien d'autres minerais qui ne sont pas en France. Dans quel pays avez-vous prévu d'aller chercher du cobalt, du nickel, du manganèse, du graphite ? Il en faudra. Si le projet ne comprend pas tout cela, c'est difficile de parler de souveraineté.

J'aurais peut-être une autre question, mais plus tard sur d'autres thèmes. C'est tout.

M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP

Bien sûr, aucun problème. Vous pourrez resolliciter une prise de parole.

Juste pour préciser : notamment, cette réunion, mardi prochain ayant lieu autour de ces enjeux, permettra d'avoir autour de la table la parole de FNE au travers d'une représentation via sa présidence. Vous pourrez aborder ces sujets avec nous, et on vous en remercie.

Une autre question, s'il vous plaît, ou prise de parole. Madame, allez-y, vous avez déjà le micro.

Mme Sophie GODO – intervenante dans la salle

Bonjour, je m'appelle Sophie GODO. Je suis simple citoyenne. L'Allier est un département extrêmement rural et qui, pour partie, fait attention à la préservation de son bocage et de ses forêts. Je voudrais savoir, puisque le rapport du GIEC semble être un des fondements sur lesquels s'appuie le projet en termes de préservation de l'environnement, quel est et comment a été évalué l'impact sur la faune et la flore aux alentours du site d'exploitation, aux alentours de tous les sites, entre autres ? Comment est-ce que ces études sont menées de façon à ce que nous puissions être certains que la faune et la flore de ce département sont préservées ?

M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP

Merci. Y aurait-il une autre prise de parole sur ces enjeux environnementaux du projet global ?

M. Robert BELLYNCK – intervenant dans la salle

Bonjour, je suis Robert mes links. Je vis à Montluçon depuis 1965. J'ai vu la fréquentation de la ville au niveau de la population s'effondrer. Je suis très intéressé pour voir les suites de ce projet. J'aimerais connaître les taux de chômage à Montluçon, la moyenne nationale étant de 7 %. Quel est le taux du côté d'Échassières ou de Saint-Eloy ? Quel est le taux à Commentry ?

Ceci étant dit, j'ai bien compris qu'il y avait un problème au niveau du lieu de chargement. Un expert a donc été nommé, d'après ce que j'ai lu dans la presse, et cela ne donne pas satisfaction aux habitants du coin.

Le deuxième point est que je m'interroge sur l'alimentation en eau, parce que la communauté de communes de Montluçon veut faire recycler l'eau de la station d'épuration. Il faudra donc percer des routes pour aller à La Loue ou faire un transport aérien avec des bassins de relevage.

J'ai connu le pont des Iles, au mois de septembre, il y avait un étiage phénoménal. Le problème est que l'on a loupé la construction d'un nouveau barrage après Rochebut. Il fallait construire. Là l'eau alimente Dunlop et alimente d'autres usines, parce qu'il y a des gros besoins en eau à Dunlop.

M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP

C'est noté, Monsieur. On a bien les questionnements inscrits. On les reporte à la deuxième partie de la discussion, qui s'intéressera au site de La Loue, puisque vous aviez des questions spécifiques sur ce sujet. Monsieur, puis on refait un récapitulatif des deux ou trois questions sur les enjeux environnementaux qui intéressent cette partie de la présentation.

M. Joël LEFEBRE – intervenant dans la salle

Joël LEFEBRE, responsable départemental du parti communiste et conseiller communautaire à l'agglomération de Montluçon. J'ai une question. Je ne sais pas si ce sont les gens d'Imerys qui peuvent me répondre, mais je n'ai pas vu d'autres personnes qui puissent me répondre à ce sujet. D'abord, dire une chose, décarboner les activités humaines dans notre pays, qui est un pays souverain et dans un territoire qui est attaché à la fois à son industrie et à son environnement, c'est effectivement le double enjeu d'un tel projet, d'autant plus qu'il sera, si j'ai bien compris, le premier en France.

Je pense que, peut-être, il faudrait que l'on s'interroge pour qu'il devienne un exemple et un projet vertueux en la matière. Je voudrais vous interroger sur la question du droit des salariés et de leurs représentants, du droit des populations et de leurs élus sur le fonctionnement de cet ensemble-là, sur le droit de contrôler les engagements de la société Imerys. Je ne suis pas sûr qu'aujourd'hui, la loi soit suffisamment complète pour améliorer ces choses-là. Je pense que ce sont peut-être des choses aussi

à pousser aujourd'hui aux élus locaux, où on a besoin de garantir que tout ce que l'on nous décrit, tout ce qui nous est présenté, soit respecté.

M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP

Merci. Nous avons sollicité les services instructeurs, notamment donc la DREAL, pour qu'elle puisse porter un point spécifique aujourd'hui sur le sujet que vous évoquez, qui est essentiel pour les populations. Il revient dans toutes les réunions, c'est celui du contrôle des engagements pris et du suivi, à un moment donné, des installations, quelles qu'elles soient sur le long terme. On posera le sujet avec la DREAL tout à l'heure, dans la deuxième partie de réunion, si vous le voulez bien, comme on fera la même chose sur les enjeux portant sur le réseau ferroviaire avec SNCF Réseau.

On en revient la question qui portait vraiment sur les enjeux environnements globaux, qui était assez vaste, mais qui concernait les mesures que vous avez prises dès l'amont pour préserver la faune et la flore. La question serait peut-être de présenter justement les études qui ont été réalisées, votre connaissance de l'état des lieux, et la temporalité sur lesquels vous serez en capacité – on en a déjà parlé jusque-là – de venir nous en dire plus et qualifier ce plus serait intéressant pour les gens qui n'ont pas participé encore au débat.

M. Grégoire JEAN – Imerys, Directeur Recherche & Développement

Je me présente. Je m'appelle Grégoire JEAN. Je suis le responsable des activités R&D du projet de lithium. Je me permets, excusez-moi, monsieur le président, de répondre à la question sur les autres métaux qui rentrent dans les batteries, qui avait été posée. Ensuite, je donnerai la parole à mon collègue, Fabrice FREBOURG, sur les notions environnementales.

Effectivement, les batteries au lithium n'utilisent pas que du lithium. Dire que l'on a de la souveraineté en utilisant uniquement du lithium, ça ne suffit pas. Il y a un grand nombre de technologies de batterie. Ce n'est pas nous qui allons les sourcer, bien sûr, ce sont nos clients. Il y a notamment les batteries lithium-fer-phosphate, qui utilisent du fer et du phosphate, qui sont quand même très faciles à trouver, et pour lesquels les tensions géopolitiques sont proches de zéro.

Il y a des batteries nickel-manganèse-cobalt, dans lesquelles de moins en moins de cobalt est utilisé. C'est une bonne chose, parce que c'est un métal qui est exploité dans des conditions assez déplorables. Il y a aussi des projets en Europe qui vont extraire notamment du nickel. C'est donc une souveraineté partielle, ce n'est une souveraineté absolue, bien entendu, mais l'ensemble des panoramas des technologies actuelles qui se retrouvent déjà dans des véhicules électriques et dans le futur, laissent penser quand même que la maîtrise du lithium, qui est l'ion principal qui permet de faire ces stockages – même si effectivement les batteries au sodium existent – c'est quand même l'élément clé de la souveraineté quand on parle d'électrification de la mobilité.

Il y a d'autres stratégies. Je ne rentre pas là-dedans, car cela prendrait trop de temps. Je vais donner la parole à mon collègue Fabrice.

M. Fabrice FREBOURG – Imerys, Chef de projet environnement

Bonsoir à toutes et à tous. Je suis en charge des études environnementales et des dossiers de demande d'autorisation. Pour répondre à votre question sur l'aspect faune/flore, deux éléments principaux. Le premier, c'est que peut-être, comme vous l'avez vu tout à l'heure lors de l'explication de Christopher HEYMANN, dans le choix de conception de notre projet, nous avons essayé d'éviter un maximum d'empreintes de surface. On a tous entendu parler du zéro artificialisation nette.

Le choix d'avoir une mine souterraine, c'est aussi pour avoir moins d'emprise de surface. Le choix d'une première usine de conversion avec des bâtiments entre les arbres est dans une zone de sylviculture classique. Ce n'est pas une zone sur laquelle il y a une biodiversité très importante.

La deuxième usine, qui est donc l'usine de conversion sur laquelle on va revenir tout à l'heure, sur la zone d'activité de La Loue serait sur une friche industrielle. Là aussi, ce n'est pas parce que c'est une friche industrielle qu'il n'y a pas des enjeux écologiques, et même parfois, cela révèle quelques surprises.

C'est le premier point pour vous dire que, dans la conception de ce projet, nous avons essayé d'éviter un maximum de surface. Il en reste une qui n'est pas négligeable, et que je ne voudrais pas oublier, sur des terrains agricoles, pour la zone de chargement des trains. Ce sont les premiers aspects sur la conception.

Pour entrer un petit peu plus sur les aspects qualitatifs, nous avons confié à un bureau d'études qui s'appelle Écosphère pour la partie d'Échassières et un autre qui s'appelle Crexeco pour la partie de La Loue des inventaires écologiques sur quatre, c'est-à-dire une année entière. Ils se sont terminés en fin d'année et ils sont poursuivis à partir de 2024 pour encore au moins une année, à la fois pour compléter

les premiers inventaires, et à la fois pour les poursuivre sur les zones du projet sur lesquelles nous n'avons pas encore déterminé les emplacements.

J'ai cité les quelques sites tout à l'heure, mais il y a également le tracé des conduites, par exemple : des conduites d'eau depuis la Sioule, des conduites sous les routes, sur les bas-côtés des routes, potentiellement depuis l'usine de concentration jusqu'à la zone de chargement. C'est à peu près une dizaine de spécialistes qui sont intervenus l'année dernière sur un peu moins d'une dizaine de taxons pour faire tous ces inventaires.

Nous sommes en train d'élaborer une fiche, comme celle que vous avez dans le dossier du maître d'ouvrage spécialement sur la thématique écologique. Nous pourrions amener les premiers éléments de ces investigations dans cette fiche.

Mme Sophie GODO – intervenante dans la salle

Ce n'est pas la première fois que cela arrive dans ce débat public. On nous dit que l'on aura les éléments plus tard. À quel moment est-ce que la décision va être prise ? Les résultats de toutes ces études quelles qu'elles soient (sociales, environnementales) arriveront après que la décision et les orientations du projet soient prises ? À Moulins, j'ai entendu la même chose. Avant le débat public, j'ai entendu la même chose. À chaque fois, on n'a pas encore tous les éléments, alors peut-être aurait-il fallu attendre d'avoir tous les éléments pour faire le débat public.

M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP

Je comprends que vous soyez interpellée par cela. Quelques éléments de compréhension. En fait, le débat public, c'est bien parce qu'il se fait très en amont que l'on est en capacité de vous affirmer qu'aucune décision n'est prise. Mais parce qu'aucune décision n'est prise, il y a encore – et c'est bien normal – des études qui sont avancées par le porteur de projet sans résultat entre nos mains. C'est évident.

Nous avons évoqué le fait que certaines réponses seraient apportées en cours de débat, notamment deux réunions importantes qui vous intéresseront : celle du 22 avril à Saint-Pourçain sur les impacts environnementaux et sanitaires. Ensuite, on a une réunion le 30 mai à Vichy, où le porteur de projet s'est engagé à présenter énormément d'avancement de ses études, et donc les données correspondantes. Antea sera présent, c'est le bureau d'études qui mène justement ces investigations pour eux. Vous aurez aussi, bien sûr, sur la thématique des milieux, des sujets qui concerneront ce dont on parle ce soir.

Il va de soi que, pour autant, à la fin du débat public, beaucoup de choses ne seront pas encore sur la table. Les données dont vous pourrez disposer n'iront pas au-delà de ce que l'on est capable, en quatre mois, d'instruire dans un débat. Mais derrière, il y a d'autres étapes. La DREAL, en la personne de Monsieur LABELLE, va vous présenter tout à l'heure en quoi il y a un fil conducteur qui fait que, à la fin du débat public, vous avez justement les instructions qui prennent le relais.

Pour introduire la question des critères d'instruction dans le débat public, on peut faire reposer notre animation sur une note très importante qui a été rendue par l'autorité environnementale, qui a rendu une note de cadrage, qui explique qu'elle serait, selon elle – c'est un avis rendu – les critères sur un certain nombre d'items : la question de la qualité de l'air, la question de l'impact sur les milieux, la question de l'impact sur l'eau, etc.

Sur tous ces items, ils ont positionné un certain nombre de critères qui, selon eux, devraient faire l'objet, justement, à un moment donné, d'un regard avisé dans le cadre des instructions futures. Nous allons reprendre ces critères, voir où on en est à ce stade, dans quatre mois, et puis ce qui pourrait être pris en relais après par les services instructeurs, justement quand on rentrera dans les procédures réglementaires, ce qui n'est pas le cas d'un débat public. Voilà pour les quelques éclairages que je peux apporter là-dessus, mais nous entendons votre question qui reviendra certainement et c'est bien normal.

Je vous propose effectivement que l'on en vienne peut-être à **Lucile [01 :51 :49]**. Cela n'empêchera pas d'avoir encore des questions sur le projet global, mais ça permettra déjà d'instruire toutes les questions qui ont été posées tout à l'heure sur des enjeux plus liés au site sur l'agglomération de Montluçon, et puis d'autres qui ne sont pas encore apparus. Le temps avançant, nous vous proposons peut-être d'aborder le projet sur le site de Montluçon en un quart d'heure, suivi d'un temps de questions-réponses avec le public et éclairages apportés par les différents experts que nous avons pu préciser.

M. Loïc CHENAL – Imerys, Responsable des Opérations projet EMILI

Bonsoir à tous. Je suis Loïc CHENAL. Je suis responsable des opérations pour le projet EMILI. Ce soir, l'objet de l'attention, c'est l'usine de conversion.

L'usine de conversion, comme vous savez, va se situer à Montluçon. Ce que vous avez à l'écran, c'est la liaison ferroviaire entre la station de chargement des trains qui se situera à Saint-Bonnet-de-Rochefort et Montluçon. On va acheminer le concentré de mica, comme l'a expliqué Christopher, juste avant moi, vers l'agglomération de Montluçon. On va faire des zooms progressifs pour arriver à la zone de La Loue.

Vous connaissez certainement mieux que moi. Cette zone se situe au nord de Montluçon, à proximité de la nationale et de la zone d'activité. Si on zoome encore un peu plus, voilà donc la zone ciblée en vert sur l'écran, on reconnaît l'usine Goodyear au sud, le poste électrique de la DIR au nord, sur lequel on souhaiterait se connecter, ainsi que la station d'épuration, qui pourrait nous servir comme approvisionnement en eau.

Je reviens un pas en arrière. Pourquoi a-t-on choisi ce site de La Loue ? La raison principale, bien entendu, c'est que l'on est embranché au niveau ferroviaire. On a une surface qui est suffisante. On a un accès, de par sa nature d'ancienne friche industrielle, aux utilités de type électricité, eau et gaz, même si cela nécessite des travaux dont on parlera un peu plus tard. C'est présent, et on peut installer une unité de conversion sur ce site.

On va rentrer un peu dans le détail. L'objectif de l'usine de conversion, comme son nom l'indique, c'est de convertir le mica que l'on a concentré au niveau du site de Beauvoir en hydroxyde de lithium, qui est le produit fini, et que l'on va donc vendre à nos clients qui fabriquent les batteries.

Comment on fait ça ? On a deux grandes étapes : une étape pyrométallurgique et une étape hydrométallurgique. La première étape de pyrométallurgie consiste en fait à calciner en cuisant le mica avec un certain nombre d'ajouts, notamment du gypse, à haute température, c'est-à-dire aux alentours de 100°C dans un four rotatif. Pour ceux qui connaissent un petit peu l'industrie cimentière, c'est le type d'équipement que l'on retrouve dans l'industrie cimentière. À la sortie de ce four, on obtient ce que l'on appelle un calciné sous forme solide. On va pouvoir commencer la deuxième partie, qui consiste à faire de l'hydrométallurgie de manière, en fait, à séparer le lithium du reste.

Là, ça devient un peu plus complexe. En fait, on va commencer par laver le calciné. On le lave avec de l'eau, on appelle ça la lixiviation. En lavant le calciné avec l'eau, il passe en solution. Avec des filtres, on est capable d'enlever tout ce que l'on ne veut pas, que l'on appellera des résidus de lixiviation. On va garder la phase liquide que l'on va pouvoir, que l'on va pouvoir acheminer vers les étapes suivantes. À cette étape, on va déjà pouvoir recycler une partie de l'eau que l'on a utilisée au début.

Une fois que l'on a obtenu une phase liquide, on va devoir purifier. On va commencer à enlever certains éléments que l'on ne veut pas, typiquement le calcium, le fluor. On va voir des agitateurs avec des colonnes, des équipements industriels qui vont permettre de faire de ces séparations.

Quatrième étape, on va pouvoir précipiter le lithium sur une première forme qui est du carbonate. Ce n'est pas encore de l'hydroxyde, c'est du carbonate. Quand on précipite ce carbonate, on obtient un certain nombre d'autres produits, à commencer par des coproduits du type sel, à savoir du chlorure de sodium, du carbonate de calcium (donc du calcaire), et aussi des sels de sulfate que l'on peut recycler en interne. C'est donc un produit intermédiaire, finalement, que l'on recycle vers l'étape de calcination, et qui est nécessaire pour la recette de calcination.

À la sortie de cette étape, on obtient du carbonate de lithium que l'on va pouvoir, dans la dernière étape de procédé, convertir en hydroxyde de lithium. Je ne vais pas rentrer dans le détail de chimie, mais en gros, on va venir cristalliser sous forme de sel et purifier l'hydroxyde de lithium pour obtenir le produit chimie que l'on va pouvoir stocker sur notre site. C'est un procédé relativement complexe. Il y a plus complexe, mais il y a quand même plus simple. Vous pouvez trouver ce schéma dans le dossier de maître d'ouvrage. Il est volontairement simplifié pour le rendre intelligible.

On ne voit pas bien apparaître les boucles de recirculation qui permettent des économies d'eau – on va revenir dessus après – les économies d'énergie et aussi le recyclage des produits type glasérite dans le procédé.

On va maintenant voir comment cela s'implémente sur le site, comment cela va pouvoir se représenter. Finalement, les équipements que je viens de décrire ne prennent pas tant de place que ça. Le four, c'est la zone bleue et la zone hydrométallurgique en vert.

On va acheminer les matières premières en majorité par train. C'est ce que j'ai mentionné au début de la présentation. Il va falloir qu'on les stocke, donc des gros volumes de stockage sur le site de stockage, ce que l'on appelle des intrants ; le stockage du calciné, donc le produit intermédiaire ; et le stockage des extrants, donc résidus, coproduits et produits finis.

On va retrouver des bâtiments techniques ici, du type atelier, laboratoire, salle centrale pour les opérateurs et les équipes techniques, une zone administrative (bureaux, parkings), et enfin, un point

important, une usine pilote. L'usine pilote qui sera aussi sur le site de La Loue aussi pour la conversion. En termes de surface, on est à un peu plus de 30 hectares au total. Vous voyez, c'est déjà bien occupé.

Si on fait un petit focus sur l'eau qui est une préoccupation majeure, pas uniquement sur la partie de la mine, mais aussi sur la partie de la conversion, on cherche à faire une exploitation la plus responsable possible. Les trois principes clés que l'on cherche à appliquer, c'est premièrement de réutiliser l'eau de la station d'épuration, comme je l'ai mentionné tout à l'heure ; deuxièmement ne pas avoir de rejets liquides des eaux qui ont été en contact pendant le processus de conversion dans la nature. C'est ce que l'on appelle faire un zéro rejet liquide. Enfin recycler au maximum qu'on peut dans notre procédé. Au total, on va être capable, d'après nos calculs, de recycler 85 % de l'eau nécessaire pour le processus. Au total, on va devoir consommer 600 000 mètres cubes par an. Cela paraît beaucoup. Dans l'industrie hydrométallurgique, ce n'est pas grand-chose. Le but est vraiment d'appliquer ces trois principes pour avoir in fine une opération la plus responsable possible.

Pour faire un petit bilan matière simplifiée, de qu'est ce qui rentre, qu'est ce qui sort dans l'usine de conversion, on a les 330 000 tonnes sèches de mica qui vont venir de l'usine de concentration. On a un total, et c'est important, de 420 000 tonnes de réactifs qui sont nécessaires pour faire toutes les réactions à la conversion, donc principalement du gypse. Le gypse représente à lui seul plus de 100 000 tonnes. En sortie, on va obtenir les 34 000 tonnes d'hydroxyde de lithium, 600 000 à 800 000 tonnes de résidus solides, et enfin 140 000 tonnes de coproduits que j'ai commencé à mentionner tout à l'heure. Il est question de sel, de carbonate de calcium (calcaire), et du sulfate de potassium.

J'ai bien noté la requête des emplois. On va vous donner un peu plus de précision. Si on fait un zoom en arrière, cette fois sur les trois sites, il faut savoir que l'on aura 530 emplois locaux. Au total, on parle de 600, mais c'était en nombre total d'emplois directs sur la partie nationale. Localement, sur les trois sites, il y aura 530 emplois permanents pour les usines commerciales et environ 100 emplois pour les usines pilotes.

Si on regarde la répartition par métier – c'était la requête qui a été exprimée – en fait, on a que 10 % de cadres ou d'ingénieurs pour gérer les équipes. J'ai mis un exemple de profession que l'on retrouvera typiquement sur les sites. Ce sont des professions que l'on va effectivement aller chercher, pas uniquement localement. Localement c'est mieux, mais il y a certainement des spécialités que l'on va devoir aller chercher au niveau national. On aura 25 % de techniciens de maîtrise d'ouvrage, des supervisions de première ligne, qui seront certainement plus des ressources que l'on va aller chercher localement. Enfin, 65 % d'agents : des opérateurs, des mécaniciens, des agents logistiques, des magasiniers, etc. À noter que 65 % de ces agents, donc la majorité, seront en poste, c'est-à-dire que le procédé que j'ai décrit fonctionne 24/24 7/7. Donc, on aura des équipes postées, cinq équipes fonctionnant en 3/8, ce qui est très classique dans les industries de ce type-là.

Si on fait un zoom sur la conversion – ce qui vous intéresse ici à Montluçon – il faut 60 personnes pour faire tourner la petite usine pilote que l'on aimerait construire. L'usine finale, c'est à peu près 230 emplois. Ce sont les chiffres qui sortent de l'étude de cadrage. Ce sont des chiffres que l'on va affiner pendant les études de préfaisabilité. La répartition est à peu près similaire à celle de niveau global du projet : 10 % pour les cadres, 25 % pour la maîtrise et le reste des agents qui sont principalement postés.

Si on regarde le planning global, on retrouve les grandes étapes. Je ne vais pas trop rentrer dans le détail. Pour les usines pilotes, on prévoit une construction début 2025 qui doit s'achever fin 2025/début 2026 et une mise en service avec les premières équipes opérationnelles dès début 2026.

Les usines commerciales vont mettre un peu plus de temps le temps de finir les étapes d'études et le temps de faire la construction en 2027 et un démarrage en 2029. Je crois que j'ai fini.

M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP

RTE, co-maître d'ouvrage de ce projet, va compléter la présentation pour la partie qui les concerne.

M. Julien FONTAINE – RTE

Bonsoir à toutes et à tous. Julien FONTAINE. Je suis responsable des projets de raccordement électrique pour les sites d'Imerys. Je suis accompagné de mon collègue, Jean-Laurent SAGE, qui est responsable des concertations et des aspects environnementaux. On est basé à Lyon.

En deux mots, RTE est le gestionnaire de réseau de transport d'électricité en France. On assure une mission de service public qui est qu'à chaque seconde, on équilibre la production avec la consommation partout en France pour délivrer une électricité de qualité. On est une entreprise humaine de 9500 salariés partout en France. Pour ce faire, nous sommes propriétaires de nos infrastructures. On exploite, on maintient et on développe le réseau à très haute tension en France. C'est de 63 000 volts à 400 000 volts.

Quelques chiffres, très rapidement, on a environ 100 000 km de lignes aériennes, et 7000 km de lignes souterraines, à peu près 3000 postes de transformation et environ 50 interconnexions avec les pays voisins européens.

Pour le site de Saint-Victor qui nous intéresse aujourd'hui, le client Imerys a signé avec RTE une proposition de raccordement. C'est quelque chose de très récent, puisqu'elle date de la semaine dernière. Cela n'empêche pas que l'on était en discussion depuis presque trois ans maintenant.

Le coût du projet représente environ 10 millions d'euros. Par rapport au planning présenté, on est bien en phase, puisque l'on va avoir la possibilité d'avoir une puissance de démarrage disponible à partir du premier semestre 2028 – on va dire printemps 2028 – et ensuite la pleine puissance demandée à partir de l'été 2029.

Focus donc sur la zone géographique. Je ne vais pas en dire beaucoup plus. Vous voyez qu'il y a différents codes couleur sur les lignes de transport. Les lignes violettes sont les lignes 63 000 volts, c'est donc le plus bas niveau de tension que l'on opère, qui correspond un peu à la desserte régionale ou départementale. Les axes 225 000 volts, dont vous voyez en vert le poste de Montluçon, permettent des transits vraiment plus forts entre les régions. Le réseau de 400 000 volts, ce sont vraiment des grandes autoroutes de l'électricité qui traversent la France de part en part.

On est situé à proximité de réseaux existants, c'est ce que disait Imerys tout à l'heure. Le site de La Loue est à proximité d'un poste électrique, donc c'est également intéressant.

Qu'est-ce qu'est le raccordement de l'usine de conversion, et qu'est-ce que ce sera dans les années à venir ? On va créer deux liaisons souterraines à 63 000 volts depuis le poste électrique de La Durre qui est au nord-est de la parcelle, une alimentation principale et une alimentation de secours. Pour ce faire, on a besoin de faire des travaux dans le poste existant de La Durre avec une extension du jeu de barres, la création des départs. Il faut donc des travaux pour les lignes souterraines, travaux poste. Nous avons également besoin de faire des renforcements des liaisons aériennes déjà existantes. Vous avez les noms des deux lignes : La Durre – Montluçon et La Durre – Montluçon – Vallon que l'on a besoin de renforcer.

La puissance à terme, c'est 50 mégawatts. Pour l'instant, on est sur des tracés vraiment très courts. On a 300 mètres de liaison souterraine à réaliser entre le poste et l'emprise Imerys. Bien sûr, les tracés ne sont pas encore définis, mais on essaiera de faire le plus court et le plus facile pour que ça aille le plus rapidement possible.

Un petit focus rapide sur ce que sont des liaisons souterraines, si vous n'en avez jamais vu. Mais normalement, effectivement, on n'en voit pas, à part quand on réalise les travaux. Là, ils seront certainement assez courts. En fait, une liaison souterraine comporte trois câbles de puissance, puisque l'on est en énergie triphasé. On associe toujours à ces câbles des câbles de terre pour la protection de nos réseaux et des câbles de fibre optique pour passer les informations télécom. C'est la petite coupe que vous avez au milieu. Tout cela est enterré. Vous voyez un exemple à droite, quand on fait des travaux on va dire en milieu plutôt rural, ce qui ne sera certainement pas le cas ici, on fait des tranchées et puis on a nos fourreaux à côté, qu'on laisse ensuite glisser dedans. On referme. Pendant un certain temps, vous ne voyez plus personne. Et, en dernière partie des travaux, on tire les câbles à l'intérieur, ce que l'on appelle des opérations de tirage/déroutage.

Si les liaisons sont très longues, comme ce sera le cas par exemple à Échassières, on a régulièrement ce que l'on appelle des chambres de jonction, où on a besoin de connecter les câbles entre eux, puisque l'on est livré et limité sur des linéaires d'environ 1500 à 200 mètres grand maximum. Pour 300 mètres, on n'aura pas de chambre de jonction.

Je ne vais pas trop m'épancher sur le sujet des travaux, parce que ce ne sera vraiment pas la situation à Saint-Victor. On réalise d'abord ce que l'on appelle un massif de génie civil dans lequel il y aura les fourreaux, et ensuite on a une deuxième étape de tirage/déroutage. Quand on est sur des rues ou des chaussées, on travaille bien entendu sur le côté et on essaie de limiter les impacts. Bien entendu, pendant la phase de travaux, il y a de l'impact, mais après, une fois que tout cela est réalisé et en fonctionnement, on ne dérange plus les habitants et les citoyens.

Travaux liaison aérienne, c'est un petit peu plus visible, parce que ce sont des gros engins. Dans les travaux qui seront réalisés, ce sera essentiellement des retours de conducteurs, des reprises de pylônes et reprise de fondations. Ce sera assez limité. Les accès seront peut-être à créer, mais pareil, une fois que l'on a fini d'intervenir, on remet en état comme c'était à l'origine et les lignes sont déjà existantes, on ne s'éloignera pas des fuseaux existants.

Nous allons nous nourrir de ce débat qui a lieu en ce moment pour enchaîner sur notre concertation, qui s'appelle la concertation Fontaine, qui est vraiment spécifique à ces ouvrages électriques. Elle est menée avec l'ensemble des parties prenantes sous l'égide de la préfecture. L'objectif, à la fin, c'est de

présenter des différents tracés et ce que l'on appelle après, un fuseau de moindre impact, qui sera validé par le préfet. On accompagne le débat public. On n'est pas présent à toutes les réunions, mais on est présent sur les plateformes. On répond aux questions s'il y a des questions. Merci beaucoup.

M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP

Petite précision. On voit parfois avec des portables que vous essayez de prendre des photos, etc., pourquoi pas, mais sachez que dès le lendemain des rencontres, à chaque fois, vous avez tous les contenus, donc aussi les supports qui ont été présentés, qui sont mis à disposition sur le site internet. Je vous disais que l'on avait les verbatim intégraux des réunions qui étaient déposés sur ce site internet du débat. C'est vrai, mais on ne les a pas tout de suite. Il y a un délai de transmission d'une semaine, dix jours environ, pour qu'ils soient vraiment sur le site. Par contre, au plus vite on le peut, au mieux on le fait pour avoir mis à disposition des publics tous les supports que vous avez devant les yeux ce soir. Donc, pas besoin de se faire un torticolis pour prendre des photos.

Par ailleurs, on vous proposerait bien d'entamer une heure de discussions et d'échanges qui permettraient, en fonction des interrogations d'aborder différents éclairages avec les experts pressentis. Cela nous amènerait à dépasser d'un bon quart d'heure l'horaire de réunion que l'on avait plutôt positionné entre 18 heures et 21 heures. Comme on a commencé en retard, est-ce que cela vous convient, s'il n'y a pas d'objections majeures, que l'on finisse à 21h15 ? Comme ça, on se laisse une vraie heure pour débattre encore. Ça nous semble plus confortable.

En sortant de la salle, vous aurez l'opportunité, si vous ne pouvez pas rester ou autre de toute façon, de poser quelques questions ou quelques commentaires sur des fiches cartonnées qui vous seront remises. Encore une fois, cela viendra compléter l'annexe du compte-rendu. Vous retrouverez comme ça votre parole, si vous ne pouvez pas rester jusqu'à la fin.

On prend peut-être une salve de questions, on voit en fonction les réponses, et puis peut-être, quelques expertises qui vont commencer à étayer les jugements. J'avais dit que l'on donnait la parole à monsieur devant à lunettes, et puis madame à lunettes aussi. Je suis désolé de vous décrire ainsi.

M. Pierre GUILLAUMIN – intervenant dans la salle

Bonsoir. Pierre GUILLAUMIN, je suis conseiller régional de France insoumise. J'ai écouté avec tout le respect que je dois aux intervenants. Je crains quand même que l'on soit véritablement dans une promotion d'un projet, et que bien des choses soient déjà réglées en amont de ce débat.

J'ai noté que, avec RTE, les questions étaient déjà engagées depuis 2021, alors que les grandes questions fondamentales que pose ce projet ne sont pas encore débattues, alors que l'État est complètement absent de ce projet, l'état stratège qui doit effectivement dire ce que l'on veut pour le pays, quel grand choix on veut en matière de production électrique, en matière de gestion de l'eau ? Cela m'interroge très fortement. Clemenceau disait : « Il ne faut pas laisser la question de la guerre aux seuls militaires. » Moi je dis : « Il ne faut pas laisser l'intérêt commun (l'eau, l'air, notre sous-sol) aux seuls intérêts privés. »

Je comprends que vous soyez là pour défendre votre boutique, mais il y a un véritable problème. Vous aviez dit qu'il y a le périmètre d'extraction existant, mais le sous-sol ne vous appartient pas. Ce qu'il y a en dessous, c'est le bien commun. C'est à l'État. Il faudra bien que l'État détermine et fasse concession du sous-sol pour que vous puissiez extraire le minerai.

Toutes ces questions sont fondamentales.

Une question qui me préoccupe très fortement est la question de l'eau. Vous le voyez bien tous, le cycle de l'eau est complètement perturbé. Cela va être une question majeure, non seulement dans le monde, mais chez nous. C'est-à-dire que les millions de mètres cubes que vous allez soustraire à la Sioule, est-ce qu'on n'en a pas besoin pour d'autres activités humaines ? Est-ce que les grandes batteries SUV auxquelles vous allez participer ne vont pas être un élément essentiel de rupture du lien social et des besoins essentiels de la population ? Ce sont ces questions qu'il faut poser. Et je les pose avec force aujourd'hui.

Je suis intervenu à Échassières en octobre 2022 en posant ces mêmes questions. Je n'ai pas l'impression que vous ayez beaucoup évolué sur ces questions fondamentales et que vous apportiez aujourd'hui des réponses qui puissent satisfaire ces interrogations. Merci.

M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP

Bien. Merci. On va laisser la parole à madame et puis après, je vous propose que l'on écoute une expertise, parce que l'on n'a pas l'état stratège que vous évoquiez, Monsieur. On l'aura mardi sur la réunion transition, puisque l'on aura le délégué interministériel qui s'exprimera sur une table ronde avec nous, donc sur un débat contradictoire. Par contre, on a aujourd'hui l'état instructeur, au travers des

services de la DREAL, qui peut quand même répondre à un certain nombre des questions que vous avez posées. On fera aussi un point sur le sujet de l'eau, en demandant peut-être aussi à la commission locale de l'eau de dire un mot de ce qu'elle entend aussi ce soir par rapport à ces sujets. Madame, s'il vous plaît. Puis, je vous propose que l'on demande à la DREAL de vous préciser un peu les choses sur cet enjeu de la place de l'État dans le débat et de l'instruction du dossier.

Mme Pascale FONTY – intervenante dans la salle

Bonjour. Je suis une habitante de l'Allier. Je suis également militante à Stop Mines 03. Il me semble que RTE est une entreprise publique. Par qui sont payés les 10 millions d'euros que vont coûter les travaux ?

M. Julien FONTAINE – RTE

C'est une question assez simple. Sur l'alimentation de l'usine de conversion, Imerys a deux alimentations : une alimentation principale et une alimentation de secours. L'alimentation principale est payée à 70 % par Imerys et 30 % par RTE. Et l'alimentation de secours, comme c'est un secours, elle est payée à 100 % par Imerys.

En fait, on est un opérateur industriel qui accompagne la transition énergétique, et on raccorde aussi bien des producteurs d'énergies renouvelables que des consommateurs industriels qui nous font des demandes de raccordement. On est le seul gestionnaire de réseau de transport en France. Il n'y a pas de concurrence. Nous accompagnons donc tous les raccordements, quels qu'ils soient, avec cette part de 30 %.

M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP

Merci. Alors peut-être, Monsieur LABELLE, si vous voulez bien venir nous rejoindre à l'aune de ce qui a été dit sur la question du contrôle des garanties, notamment celles portées par l'État, dans le cadre des instructions à venir, si vous pouvez donner des éclairages à ce sujet. On renverra aussi à la question des procédés derrière qui vaudra peut-être un dialogue entre vous et Imerys d'ailleurs.

M. Lionel LABELLE – DREAL, chef d'unité interdépartementale Cantal – Allier – Puy-de-Dôme

Bonjour à toutes et à tous. Je m'appelle Lionel LABELLE. Je suis chef de l'unité interdépartementale Cantal – Allier – Puy-de-Dôme à la DREAL. La DREAL, c'est la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement. C'est notamment ce service qui a la charge du contrôle des installations classées pour la protection de l'environnement. En fait, c'est le contrôle des sites industriels vis-à-vis des risques et des nuisances au plan environnemental.

Effectivement, un certain nombre de questions se sont posées sur ces sujets lors des précédentes réunions. Il nous a paru intéressant d'avoir un temps dédié sur le sujet pour pouvoir rentrer un peu plus en profondeur que simplement dans le cadre d'une réponse de trois minutes, qui est forcément réductrice.

Le sujet est très complexe. On est sur une réglementation sur laquelle je ne pourrais pas, simplement en 10 minutes, vous donner un cours très précis. L'objet de mon intervention, c'est surtout que vous puissiez comprendre la nature de la relation que l'on entretient avec les industriels, et la façon avec laquelle on travaille et avec laquelle on exerce nos contrôles.

L'inspection des installations classées, ce sont les agents de l'État et les agents de la DREAL, qui sont notamment au sein de nos services et qui exercent cette mission de contrôle. La phrase que vous voyez en gras résume assez bien le sens de notre mission. On exerce une mission de police environnementale par laquelle l'État s'assure de la maîtrise des risques et des nuisances générées par les installations industrielles en vue de protéger les personnes et l'environnement. Par installations industrielles, on a un éventail extrêmement large de sites. On a une nomenclature des installations classées qui soumet à cette réglementation l'ensemble des types d'industrie.

Monsieur parlait tout à l'heure des Seveso. Ce sont des installations qui sont considérées comme dangereuses, parce qu'elles manipulent une certaine quantité de substances dangereuses. Ce sont des installations classées, sur lesquelles on a un regard particulier parce qu'il y a des enjeux très précis. Les installations de traitement de déchets sont des ICPE, les carrières, les éoliennes, les usines et les manufactures. On a un éventail extrêmement large d'installations.

Cette réglementation vise également à protéger des enjeux environnementaux, qui sont eux-mêmes extrêmement larges. J'ai mis : protéger les personnes et l'environnement. L'environnement, cela va être les milieux aquatiques, les paysages, la biodiversité, la qualité de l'air. On va également s'intéresser à la production de déchets. Il y a la question de la pollution des sols. On est sur un éventail d'enjeux à protéger qui est extrêmement large, et qui va être variable selon les types d'installations que l'on va avoir à contrôler.

Ce contrôle s'exerce principalement de deux façons différentes. D'une part, l'instruction de dossiers. L'industriel soumet à l'administration des dossiers tout au long de la vie de son installation : pour la création, pour des modifications, pour des cessations d'activité, et donc on va avoir un regard critique sur le contenu de ces dossiers. Puis, on intervient aussi sur le terrain. On va contrôler que les sites en question les ICPE en question respectent l'environnement à travers des campagnes d'inspection.

Sur la question de l'instruction de dossiers, il faut bien comprendre que le fonctionnement des installations classées est régi par des dispositions qui sont très précises, et qui sont précisées dans un arrêté préfectoral. C'est donc un document qui est signé par le préfet. C'est un document qui fait plusieurs dizaines de pages. Sur les sites importants, on peut même aller jusqu'à 80 pages. Dans ce document, on va trouver l'ensemble de ce que l'industriel est autorisé à faire et n'est pas autorisé à faire. Typiquement, en matière de rejets dans l'eau, on va avoir des valeurs limites d'émission pour les différents types de polluants que l'industriel est susceptible de rejeter. Pour le polluant demande chimique en oxygène, on va avoir une valeur limite à ne pas dépasser. Ces éléments font ensuite l'objet de contrôles. C'est pareil pour les rejets dans l'air, c'est pareil pour la production de déchets, c'est pareil pour la gestion des risques accidentels. Certaines installations classées présentent des risques d'incendie, d'explosion ou de relargage de gaz toxiques. Il y a donc des mesures de maîtrise des risques qui sont imposées. Tout cela figure dans l'arrêté préfectoral.

Cet arrêté est rédigé sur la base d'un dossier qui est présenté par l'industriel. C'est sous la responsabilité de l'industriel que le dossier est rédigé. Nous attendons que ce dossier prenne en compte l'ensemble des risques et des nuisances associés au projet. Selon le type d'installation, on ne va pas avoir le même type de risque et de nuisance. L'idée, c'est que l'ensemble des sujets soient couverts, et qu'ils soient traités de façon proportionnée. Quand on est sur un site industriel qui se crée sur un espace vierge sur une zone naturelle, on s'attend à ce que le sujet de la biodiversité soit traité de façon clairement approfondie. On attend effectivement à ce qu'il y ait des inventaires faune/flore sur quatre saisons avec des passages d'experts fréquents pour s'assurer que l'ensemble des espèces soient inventoriées et que l'on n'ait pas des impacts inacceptables par rapport à des enjeux qui seraient trop importants.

On s'attend également à ce que ce dossier propose des mesures de protection de l'environnement selon une séquence éviter, réduire, compenser, et que ce dossier justifie que ces mesures sont adaptées. La séquence éviter, réduire, compenser est un principe fondamental pour chaque champ environnemental. L'idée est que l'on se pose d'abord la question de savoir si l'on peut éviter cet impact ? Typiquement, si je prends le sujet des rejets dans l'eau et de l'impact sur le milieu aquatique, est-ce que je ne peux pas passer à zéro rejet plutôt que d'avoir un rejet industriel qui va générer un impact ? Si, effectivement, le zéro rejet n'est pas possible, l'idée est de s'assurer que l'on va réduire au maximum ce rejet pour que la pression sur le milieu récepteur soit la plus faible possible.

Le sujet de la compensation est un peu particulier, c'est surtout par rapport à des sujets de biodiversité, quand on a des enjeux naturels qui sont impactés par un projet et que l'on ne peut pas éviter ni réduire. L'idée c'est qu'il y ait une compensation sur un autre site pour que, au final, la perte de biodiversité soit nulle voire que l'on ait un solde positif. C'est une mesure qui est quand même un petit peu spécifique. L'idée est vraiment de privilégier les deux premières séquences.

Au niveau de l'instruction des dossiers, c'est la DREAL qui mène les procédures réglementaires sur la base d'un dossier et surtout des arguments techniques que contient ce dossier. On est sur une démarche d'ingénieur. L'idée, c'est de s'assurer que les arguments qui sont avancés dans le dossier sont fiables, que l'on a des hypothèses qui soient vérifiées, que l'analyse des enjeux et des impacts au final donne quelque chose de crédible, et qu'au final les mesures proposées soient satisfaisantes.

Notre rôle va consister à questionner un petit peu les éléments du dossier pour essayer de s'assurer qu'il n'y ait pas de manque, pas de trous dans la raquette pour au final avoir une instruction qui soit la plus efficace possible, et proposer au final au préfet un arrêté qui soit fondé techniquement.

Nous ne sommes pas tous seuls pour faire ce travail. La procédure de demande d'autorisation d'exploiter prévoit qu'il y ait consultation des services compétents de l'État. Quand on est sur des enjeux de risques accidentels : incendie, explosion ou autres. Typiquement, le SDIS, c'est-à-dire les pompiers vont être consultés, les services de la DDT. On a des services avec qui on travaille au quotidien, qui sont consultés. Les élus sont consultés à travers leurs conseils municipaux. On a un avis de l'autorité environnementale qui va se positionner sur l'étude d'impact contenue dans le dossier. C'est une autorité qui est complètement indépendante, qui émet un avis qui a pour but d'éclairer justement le public sur la qualité des études qui ont été réalisées, sachant que l'on a une participation du public qui est prévue généralement à travers une enquête publique sur le dossier qui est proposé.

Puis, pour les dossiers particuliers, on a aussi la possibilité de s'appuyer sur les compétences régionales, voire nationales, au niveau de l'inspection des installations classées dans les réseaux où il y a une expertise certaine. L'idée est de s'appuyer sur ces compétences. On a également la possibilité

de s'appuyer sur un tiers expert. Il peut y avoir des questions techniques sur lesquelles on sèche un petit peu. On se dit que l'on ne peut pas rester avec ce doute, parce que c'est une question importante et on a besoin d'aller au bout. Dans ce cas, on peut faire appel à un tiers expert sur des sujets précis. On identifie d'ores et déjà un certain nombre de questions sur les dossiers qu'Imerys déposera, pour lesquels une tierce expertise ne paraît pas aberrante.

Au final, la DREAL a pour responsabilité de proposer au préfet un arrêté en fin de procédure. Si on arrive à autoriser le projet avec un jeu de prescriptions qui est suffisamment protecteur pour l'environnement, on propose un arrêté d'autorisation. C'est l'arrêté de 80 pages que j'évoquais, où l'on dit tout ce qu'il est possible de faire et ce qu'il n'est pas possible de faire. Si, on voit qu'au final, après avoir tourné la question dans tous les sens, il n'est pas possible d'autoriser dans de bonnes conditions, parce que les impacts résiduels seront trop importants, la réglementation prévoit que l'on propose un arrêté de refus. Cela s'est déjà fait, et ça se fait régulièrement.

Pour répondre un peu aux questions qui ont été posées tout à l'heure, la décision intervient à l'issue de cette procédure. Au cours de cette procédure, vous avez l'ensemble des dossiers qui sont mis à disposition. Vous pouvez vous les approprier à travers l'enquête publique, et vous pouvez vous exprimer. Sachant qu'un commissaire enquêteur fait ensuite un résumé de l'enquête publique qui est pris en compte par l'inspecteur des installations classées dans son rapport de propositions au préfet.

Je précise que l'on travaille en toute transparence. Les arrêtés préfectoraux sont en ligne sur internet pour l'ensemble des sites industriels. Vous pouvez les consulter de façon très simple.

Ce que vous voyez ici était pour illustrer le déroulé de la procédure. Je ne vais pas rentrer dans les détails, parce que cela n'apporte au final pas grand-chose. En plus, on a un décret qui est en cours d'élaboration, qui va revoir la procédure dans une optique de raccourcissement des délais, d'augmentation de la durée de consultation du public, qui permettra de rentrer plus en profondeur sur le sujet, et ceci à compter d'octobre 2024. Je ne rentre pas plus sur ce sujet-là.

C'est notre deuxième pilier en matière de contrôle des sites industriels : les actions de terrain que l'on va mener. Ce sont des inspections proprement dites que l'on va réaliser sur nos différentes installations classées. Je vous ai mis quelques chiffres. Sur les trois départements, on a 750 ICPE en activité, dont 22 Seveso, 72 IED – le pendant de Seveso pour les risques chroniques. Ce sont les installations qui « polluent le plus ». Il y a des dispositions particulières qui s'appliquent sur ces établissements. On a des carrières, et bien d'autres types d'établissements.

Nous sommes 27 inspecteurs d'ICPE à œuvrer sur les trois départements. On réalise de l'ordre de 430 visites en 2023 dans une logique de proportionnalité. Encore une fois, quand on a des sites importants où les enjeux sont forts, on y va plus souvent que quand on est sur de petits sites avec de petits enjeux.

On traite également un certain nombre de plaintes. Parfois, la proximité entre les riverains et les installations industrielles pose des soucis, et on intervient. Quand il y a des non-conformités, on a des moyens pour améliorer la situation. C'est ce que j'ai évoqué. On a des possibilités de proposer des sanctions : d'une part, des sanctions administratives au préfet et également des sanctions pénales au procureur.

Les sanctions administratives sont au final essentiellement des sanctions financières. Ce sont des choses qui peuvent quand même coûter relativement cher. Il faut savoir à titre d'exemple, parmi les 38 sanctions proposées en 2023, on a un industriel du Puy-de-Dôme que je ne nommerai pas, à qui une infraction assez importante sur les rejets atmosphériques a coûté plus de 500 000 euros. C'est vrai qu'avec 500 000 euros, la vitesse de remise en conformité est quand même nettement améliorée. On a quand même un certain pouvoir pour faire respecter la loi.

J'ajoute que nos rapports sont également consultables en ligne sur le site Géorisques en toute transparence. Est-ce que j'ai oublié des choses ? Peut-être juste une petite précision. Je savais que j'avais oublié quelque chose. On est sur une politique publique du gouvernement, qui est quand même essentielle. Pour l'illustrer, on est sur des recrutements d'inspecteurs des installations classées. Cela a le mérite d'être dit, parce que tout le monde sait la situation des services publics. Clairement, on est en phase de recrutement sur ces sujets, et le gouvernement a pleinement conscience que l'on est sur des missions qui sont très importantes.

M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP

Petite question qui ne vient pas des participants, mais que je me permets de formuler pour que ce soit bien clair, parce que vous vous l'avez dit peut-être rapidement. Il y a une refonte du code minier qui inscrit quand même beaucoup plus fortement le volet environnemental, notamment dans la procédure de phase d'autorisation. Il faut faire la différence donc entre concessions d'exploitation d'un côté et d'un autre côté ce qui se passe autour des installations classées, mais dans le cadre des concessions d'exploitation, maintenant, il y a un volet environnemental qui est regardé de près.

Est-ce que quand vous évoquiez la possibilité de faire appel à des tiers experts extérieurs, c'est aussi dans l'idée d'arriver à bien instruire ce volet environnemental dès la phase concession, qui n'étaient pas présents jusque-là, puisque c'est une nouveauté ?

M. Lionel LABELLE – DREAL, chef d'unité interdépartementale Cantal – Allier – Puy-de-Dôme

Mon propos s'est centré sur les ICPE, donc sur les installations industrielles. Il faut savoir que, en termes de mine, le code minier prévoit des dispositions particulières pour les mines. Cela a été évoqué tout à l'heure. L'exploitation d'une mine requiert une concession. C'est un acte par lequel l'État, après mise en concurrence au niveau de divers opérateurs, donne l'exclusivité du droit d'exploiter la substance à un opérateur privé. L'État n'est pas lui-même opérateur. Par le passé, ça a été le cas. Aujourd'hui, le code minier et la façon de faire sont ceux-là.

L'idée, c'est de s'assurer que l'opérateur à qui on confie la concession est le plus pertinent, aura les moyens d'exploiter au mieux le gisement dans une logique d'optimisation, et c'est presque une logique patrimoniale puisque, effectivement, on est sur une substance qui relève de l'État.

Oui, il y a une réforme du code minier qui contient énormément de choses. Un des sujets importants, c'est que l'autorisation de travaux qui est complètement indépendante de l'attribution de la concession est rattachée à la procédure d'autorisation environnementale. Le dossier qui sera déposé pour demander l'exploitation des usines contiendra également une demande d'autorisation de travaux miniers. C'est vrai que l'aspect environnemental dans l'exploitation de la mine sera mis en exergue et sera largement amélioré par rapport à ce que l'on pouvait avoir auparavant. Il y a plein d'autres choses après, dans cette réforme-là. Il y a l'obligation de constituer des garanties financières dans une logique de remise en état.

M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP

On pourra en reparler de toute façon plus tard. Aujourd'hui, on va se concentrer plutôt sur la question du suivi, contrôle au stade autorisation. C'est pour cette raison que je voulais vous interroger sur cette question des tiers experts, parce que c'est une démarche qui interpelle et qui peut être intéressante, mais faut-il comprendre où elle se situe.

Alors je vous propose de rester là, et puis il y a peut-être un dialogue à deux voix qui va se mettre en place avec Imerys, parce qu'il y a des questions autour du potentiel classement Seveso du site. Alors, premièrement, qui le décide ? Comment est-ce que l'on s'en tient à des seuils et critères existants ? Et puis, en fonction, il y aura une question complémentaire pour Imerys, qui a été posée tout à l'heure par le public, qui est de savoir justement quels sont au stade où on en est aujourd'hui la liste des produits que l'on s'attend à devoir stocker et les volumes. Cela reprend en partie ce que vous aviez évoqué dans votre schéma tout à l'heure, Loïc, notamment sur tous les produits entrants, calcinés ou extrants, était à prendre en considération.

M. Lionel LABELLE – DREAL, chef d'unité interdépartementale Cantal – Allier – Puy-de-Dôme

Sur la question Seveso, c'est le dossier qui est déposé par le porteur de projet en préfecture qui va définir l'ensemble des types d'installation pour lesquels une autorisation est demandée. Un certain nombre de rubriques vont être identifiées avec les produits. Quand il y a certains seuils en termes de quantité de produits dangereux qui sont dépassés, eh bien le site est considéré comme Seveso. Seveso, qu'est-ce que ça veut dire ? En fait, c'est une directive Seveso qui a été prise suite à un accident industriel en Italie. Puis, cette directive a été révisée deux fois. Il y a donc certaines dispositions qui sont imposées dans une logique de réduction de ces risques. Pour répondre clairement à la question, c'est l'exploitant qui définit, à travers les activités qu'il veut exercer, si son site sera Sevso ou pas, sachant que le dossier est ensuite contrôlé par la DREAL. Si on n'est pas d'accord, on discute, et à la fin, on décide.

M. Fabrice FREBOURG – Imerys, Chef de projet environnement

La question, c'est : est-ce que l'on sera Seveso ou pas ?

M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP

Elle vous a déjà été posée, y compris dans des rencontres précédentes. Vous n'y avez pas répondu par oui ou non.

Intervention hors micro.

M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP

Oui, mais il y a aussi des réponses à apporter aux questions. On est dans une recherche d'équilibre.

Il y avait des questions précises qui portaient sur le stockage des matières potentiellement dangereuses sur site. Il me semblait important de la poser. C'est une question qui est formulée à plusieurs reprises

dans les réunions précédentes également. Je pense qu'il faut vous entendre là-dessus. Alors, en faisant un peu court, s'il vous plaît. J'en suis désolé, mais on reviendra dessus prochainement et on refera tourner le micro.

M. Fabrice FREBOURG – Imerys, Chef de projet environnement

Sur les deux ou trois points que j'ai notés et qui ont été abordés sur Seveso, aujourd'hui, j'aimerais bien vous dire que l'on ne sera pas Seveso. A priori, on ne le sera pas, mais je ne peux pas le confirmer ce soir. En tout cas, si on était Seveso, ce ne serait pas lié à la nature des produits qui seraient utilisés pour le procédé. C'est le premier point.

Le deuxième point qui revient aussi assez souvent. C'est pourquoi, effectivement, on n'a pas toutes les études ? Pour la bonne compréhension de l'ensemble de notre démarche – Monsieur LABELLE l'a déjà un petit peu évoqué. Je reviendrai sur le calendrier.

Le troisième point, c'était une question de Monsieur sur l'impact sur l'eau. L'eau est un sujet qui nous préoccupe, et je crois que j'ai eu l'occasion de le dire à chaque réunion publique. Nous voyons tous ces épisodes de réchauffement climatique, ces épisodes de perturbations avec des pluies plus fréquentes, avec des sécheresses plus fréquentes, etc. C'est pour cette raison que nous avons porté une grande attention pour l'eau. C'est pour cette raison que vous avez vu, sur les diapos, que 95 % de l'eau sur la concentration, et 85 à 90 % de l'eau est recyclée. C'est pour cette raison que nous mettons aussi en œuvre des procédés de zéro rejet dans le milieu naturel. C'est vraiment aussi un élément sur lequel nous portons cette grande attention.

Pour revenir sur le calendrier, nous sommes encore très en amont. Vous voyez que le débat public est ici. Toutes les étapes que vous voyez ici, ce sont des étapes de dépôt de dossiers réglementaires avec une étude d'impact complète et, à chacune de ces étapes de dossier, pour les pilotes, puis pour la concession, puis pour l'autorisation finale, vous avez des enquêtes publiques qui sont associées, qui vont, comme le disait Monsieur LABELLE, à partir du mois d'octobre, durer non plus un mois, mais trois mois. Ce sont dans ces moments-là dans lesquels les études tout à fait complètes viendront être déposées auprès du public. En même temps, je crois que c'est important de le rappeler, les échanges ne s'arrêtent pas à l'issue du débat public. Il y a ce que l'on appelle la concertation continue, qui va perdurer à l'issue du débat public avec des garants, et qui permettra aussi de retrouver des moments d'échanges pour venir présenter l'avancement de ces études, indépendamment des dossiers réglementaires.

M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP

Merci. Pardon, parce que ce n'était pas la question, mais en même temps, vous êtes engagé y répondre et ça viendra la prochaine fois certainement, mais à moment donné, les gens demandent la liste des produits qui sont utilisés dans les procédés, qui font qu'il y a des obligations de stockage sur site, et savoir quels sont aussi les volumes associés à la liste des produits. C'est juste ça qui est demandé par les publics.

M. Grégoire JEAN – Imerys, Directeur Recherche & Développement

Justement, on a préparé des slides qui vont arriver d'un instant à l'autre, sur lesquelles on a d'abord la liste, puis ensuite vous verrez les volumes dont on parle. Les slides ont été modifiées malheureusement.

M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP

On y reviendra peut-être plus tard. Elle existe, elle fait partie de la présentation. Elle sera mise à disposition pour les publics sur le site.

M. Pierre MATHIAUD – intervenant dans la salle

J'ai une expérience de professeur de génie chimique au lycée Paul Constans, où j'ai fait toute ma carrière. J'ai quelques problèmes par rapport au pilote que vous allez construire et ensuite à l'usine de calcination. J'ai regardé un petit peu l'état de la science sur la calcination de l'oxyde de lithium. J'ai vu qu'il y avait deux voies possibles : une voie basique et une voie acide. Vous avez parlé de gypse. Vous n'avez jamais parlé ni d'acide ni de base. Le gypse est du sulfate de calcium. C'est un produit tout ce qui est plus neutre. C'est du plâtre, donc aucun danger. Je m'interroge sur l'utilisation de l'acide sulfurique ou de la chaux, parce que ce sont des produits très dangereux. Si on fait l'équation chimique de transformation de l'oxyde de lithium en hydroxyde, il faudra mettre de l'acide, ou une base, ou de la chaux.

J'ai simplement regardé qu'au niveau chimique, si vous traitez 100 tonnes par jour d'oxyde de lithium, pour le transformer d'abord en carbonate, puis ensuite en hydroxyde, il vous faudra plus de 300 tonnes d'acide sulfurique ou plus de 250 tonnes de chaux. Vous ne pourrez à mon avis pas échapper à un seuil Seveso assez haut par rapport à ces quantités d'acides et de produits chimiques qui seront utilisés.

Simplement pour dire aussi qu'à Paul Constans, il y a toujours une filière chimie complète avec, peut-être, la recréation d'un bac professionnel dans lequel j'étais enseignant.

M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP

Merci, monsieur.

M. Grégoire JEAN – Imerys, Directeur Recherche & Développement

Je vais commencer par répondre sur le procédé qui est utilisé dans le cas du mica, qui est un peu différent des procédés utilisés pour les spodumènes.

On calcine, comme Loïc l'a dit, le gypse et des sulfates qui sont en boucle fermée dans notre usine. La lixiviation se fait à l'eau à un pH neutre. Il y aura à d'autres moments du procédé, bien sûr, l'utilisation d'acide sulfurique et de chaux, mais l'acide sulfurique n'est pas utilisé pour dégrader la matrice minérale, ce qui est différent du spodumène. Si vous avez regardé sur internet, toutes les exploitations de roche dure actuelles utilisent un minerai qui est différent qui est le spodumène. Là, il faut non seulement le calciner, mais ensuite l'attaquer dans un bain d'acide sulfurique à 250°C. On n'est pas dans ce cas-là. Ce n'est pas du spodumène. On traite du mica. Le procédé est différent. C'est un procédé qui est un peu nouveau. C'est pour cette raison que vous n'avez pas beaucoup de références sur internet pour l'instant, mais pas de quantité colossale d'acide sulfurique ou de chaux pour attaquer le minerai. Il y aura quand même une consommation d'acide sulfurique si on peut commencer à revenir sur la liste des intrants/extrants, et il y en a quand même une quantité qui n'est pas négligeable sur l'année.

Vous voyez les intrants/extrants, les intrants à gauche, bien sûr, le concentré de mica et le gypse : 300 000 tonnes et 100 000 tonnes, ce qui fait déjà 400 000 tonnes là-dessus. Oui, de la chaux, de l'acide sulfurique, du chlorure de potassium, du bicarbonate de sodium principalement, un peu de soude et un peu de soude, un peu de CO₂, et un tout petit peu de sulfate d'aluminium. Cela ressort sous une autre forme, bien sûr, notre produit. Les résidus – sur lesquels je pense qu'il y aura des questions un peu plus tard – de lixiviation et neutralisation. Enfin, du chlorure de sodium (du sel) c'est un coproduit valorisable, du carbonate de calcium, lui aussi valorisable, et une petite quantité du zéro rejet liquide. On évapore donc on se retrouve avec une petite quantité de solide qui, elle aussi, est à mettre en stockage final.

Et si on veut revenir sur les volumes, puisqu'il y avait une question de volume, on voit bien ici que l'on va quand même utiliser 40 000 tonnes d'acide sulfurique par an. Ce n'est donc pas négligeable. Mais le stockage, parce que c'est quand même sur l'année, on a un stockage d'acide sulfurique sur site qui est modéré. On a aussi de la chaux pour 50 000 tonnes par an. On a l'acide et la base de l'autre côté. Encore une fois, sur une année, ça paraît très impressionnant, mais en termes de stockage sur site, c'est relativement modéré encore. On est toujours pour ces substances, pour l'heure, sous les seuils des installations qui sont classées Seveso, et de loin.

Voilà donc où vous pouvez voir la liste. Je pense que l'on ne va pas rentrer dans un cours sur le procédé détaillé, mais on vous donne un petit peu qui est ce que vous pouvez voir actuellement. Nous ne sommes pas en train de cacher le fait que l'on va effectivement utiliser 40 000 tonnes d'acide sulfurique, et 50 000 tonnes de chaux, mais ce ne sont pas 300 000 ou 400 000 tonnes d'acide sulfurique, comme cela aurait été si on avait eu un minerai tel que le spodumène.

M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP

Merci pour ces précisions. Vous pourrez retrouver le détail, de toute façon, sur le support déposé sur le site. On reprend quelques questions avec la salle. Il nous restera deux sujets en lien avec des questions qui ont été posées précédemment, à réintroduire quand même dans le débat. C'est la question des retombées territoriales et puis de l'eau. Ne vous impatientez pas, ça arrive. Monsieur demandait la parole depuis tout à l'heure. Je comptais la lui donner, je vous la donne véritable. Et puis Madame, derrière, je vois que vous avez l'air impatiente de parler, donc je vous cède la parole juste après.

M. Jacques MORISOT – intervenant dans la salle

Bonsoir. Jacques MORISOT, citoyen et militant de Préservons la forêt des Colettes. Je viens d'entendre que vous étiez, Imerys, extrêmement attentifs à la problématique de l'eau. Quelle surprise ! À Saint-Bonnet la semaine dernière, on a vu combien l'usage de l'eau pouvait dès maintenant être conflictuel entre les agriculteurs et éventuellement vous, par rapport à ce projet sur les 600 000 mètres cubes qui seront prélevés dans la Sioule. On a surtout appris que la commission locale de l'eau engageait maintenant une étude hydrologie, milieu, usages et climat, dont les résultats ne seront connus au mieux qu'en 2028, c'est-à-dire sur tous les aspects sur les conséquences du climat, la question des usages, l'impact sur les milieux du réchauffement et du dérèglement climatique et donc les problématiques d'hydrologie.

Si Imerys était vraiment une société citoyenne très attentive à l'eau, elle arrêterait tout de suite le projet en attendant les résultats concrets de ces études sur la Sioule, de manière à laisser peut-être la place au débat démocratique et citoyen dont il était question tout à l'heure.

600 000 mètres cubes dans la Sioule. Vous affichez maintenant ici que sur Montluçon et dans le bassin du Cher, ce n'est pas grave. On prélève 600 000 mètres cubes dans les eaux usées. Pas grave, ce sont les eaux usées, sauf que dans le cycle de l'eau, les 600 000 mètres cubes d'eaux usées continuent le cycle court de l'eau, et donc, en aval de Montluçon, ces 600 000 mètres cubes sont aujourd'hui utilisés. Demain, si votre projet se réalise, ils vont manquer et à ma connaissance, sur un bassin du Cher qui est extrêmement tordu en termes de ressources eau et d'usage eau. Ma question est : qu'en est-il sur cette question-là ?

Et puis pendant que j'ai le micro, parce que je pense que je ne l'aurais pas deux fois, j'ai une question sur les résidus. Vous annoncez qu'il y aura 800 000 tonnes de résidus, et vous indiquez introduire dans le circuit de fabrication 330 000 tonnes de mica, 100 000 tonnes de chlorure de potassium, 125 000 tonnes de gypse, plus éventuellement quelques autres éléments. Si on fait le calcul, par rapport aux 800 000 tonnes de résidus, il manque à peu près 245 000 tonnes. De quoi s'agit-il ? Globalement, que contiennent ces résidus, quel est le degré de toxicité et où vont-ils partir ? On parle de réaménagement et de réhabilitation d'anciennes carrières dans le DMO. C'est quoi ? Comment. Est-ce que les carrières d'Echassières seront par exemple concernées ? Mais ça peut concerner d'autres carrières. On a vu tout à l'heure que le chemin de fer allait repasser par Saint-Bonnet-de-Rochefort. Est-ce que ça va être stocké à un moment sur Saint-Bonnet ?

Voilà toute une série de questions, mais en tout cas la question de l'eau me paraît essentielle, et on attend votre engagement réel par rapport à la problématique de l'eau.

Mme Andrée ROUFFET-PINON – intervenante dans la salle

Je me présente. Madame André ROUFFET-PINON. Je siége au parlement de l'eau depuis dix ans, c'est-à-dire au comité de bassin, et l'eau est primordiale. Ça, je suis d'accord. Mais j'appartiens aussi à France Nature environnement. Nous ne sommes pas contre tout, et nous voulons simplement des engagements et être certains que les choses vont se passer correctement. Ce qui m'embête un peu, c'est que l'eau... Alors, ce n'est pas moi qui l'ai dit. C'est Madame la préfète, Madame BROCAS, Préfète du Centre-Val de Loire, et qui est en même temps préfète du comité de bassin. On avait une réunion il y a à peu près quinze jours à Orléans, qui parlait de sobriété. Alors, tout le monde parle de sobriété. Là, 600 000 mètres cubes, c'est beaucoup, mais il y a des choses qui peuvent se faire. En particulier, je parle des eaux grises et je parle aussi des eaux de pluie.

Par contre, ce matin, nous étions avec monsieur LABELLE, qui est ici et qui me connaît bien, et nous avons vu qu'ERASTEEL avait utilisé 80 000 mètres cubes d'eau en 2023. Ils ont diminué. On leur a fait des compliments. 600 000, c'est quand même beaucoup, mais je suis persuadée, et on fait des ateliers, qu'on peut récupérer effectivement les eaux de la station d'épuration. La station d'épuration de Montluçon a vingt ans. Elle a donc quand même quelques progrès à faire là-dessus, et j'ai visité des stations d'épuration un petit peu dans tout le comité de bassin. Effectivement, on peut récupérer. Alors, peut-être qu'Imerys pense récupérer les eaux, et j'espère d'ailleurs, mais il faut aussi qu'ils s'engagent sur les travaux, et qui va payer. Il est hors de question que les Montluçonnais payent cette chose-là.

Nous, à France Nature Environnement, on n'est pas contre tout par principe, mais on veut des engagements. On veut savoir exactement ce qui va se passer. Mardi, notre Président, Antoine GATET, juriste qui habite dans le coin, sera présent à la réunion à Paris, et j'espère qu'on aura des réponses à ce moment-là, mais nous serons très vigilants.

M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP

Merci. Il interviendra sur les sujets de la transition. Ce sera donc un peu moins technique que les questions que vous évoquez là, mais elles viendront dans le débat. Monsieur, et puis on s'arrête sur l'eau pour entendre justement des éléments de réponse.

M. Roland – intervenant dans la salle

J'ai trois choses à dire. Une sur l'eau, et une quand même pour revenir sur l'emploi, parce que je n'ai pas entendu la réponse par rapport à la volatilité des marchés. Il y a une usine en Allemagne de photovoltaïque qui est très en difficulté, au point d'avoir fermé provisoirement.

La troisième chose est sur le Code minier, où je ne suis pas tout à fait d'accord avec la DREAL. C'est normal. J'appartiens à une association qui s'appelle Stop Mines 23. On a été confrontés en 2012 au renouveau minier en France, qui était promu par la revue de la Société géologique de France avec l'appui du gouvernement de l'époque.

Ce qui est intéressant, c'est que... Moi, j'invite les gens qui sont dans la salle, chacun, à bien réfléchir : depuis que vous êtes assis, combien d'éléments d'information contradictoire vous ont été apportés ? Il y a eu des questions sur la chimie. Il y a eu des apports sur l'eau, sur la globalité de la société dans laquelle on veut vivre. Mais non.

Pour l'eau, quelque chose d'intéressant aussi. J'habite la Creuse. J'ai commencé ma vie professionnelle à Montluçon. Je me sens en fait très Montluçonnais. J'ai ici une petite brochure de Confluence-eau. C'est la réunion des syndicats des eaux de Boussac et de Gouzon. Confluence-eau est en train de construire une connexion avec l'Allier. Ici, la page est : l'eau du département de l'Allier pour répondre à nos besoins, nos besoins creusois bien sûr.

La région de la Creuse dans laquelle j'habite, et notamment la région de la Voueize et la Tardes... Elles sont très connues pour être à des étiages vraiment très bas régulièrement, et pour être des affluents majeurs du Cher. Le barrage de Rochebut : vous trouverez une documentation dans les documents du SDAGE, service départemental d'aménagement et de gestion des eaux, dans lequel il est dit que ce barrage de Rochebut a servi de décantation à la mine d'or du Châtelet pendant cinquante ans, de 1905 à 1954 en gros, si je ne me trompe pas. Et il est dit dans le document du SDAGE que le barrage de Rochebut contient des boues remplies de métaux lourds, qu'il est impossible de nettoyer. C'est le document du SDAGE. Vous pouvez le trouver sur internet. Les Montluçonnais savent très bien qu'une grande partie de Montluçon vient de Rochebut.

La deuxième chose est sur le Code minier.

M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP

Je suis désolé, c'est terminé. Monsieur, vous avez largement dépassé les trois minutes. Monsieur, c'est un débat public. Vous pouvez crier autant que vous voulez, mais ça ne changera rien. C'est un débat public autour du projet d'Imerys. Il est donc normal qu'il y ait des prises de parole. Vous avez fait pareil à Moulins. Vous pouvez quitter la salle si ça ne vous convient pas. Sinon, vous parlez doucement en prenant le micro. Ce n'est pas la peine de crier.

Voilà, c'est mieux. Tout de suite, c'est plus courtois et on peut vous donner un micro, mais si vous criez... Vous avez fait ça à Moulins. Ce n'est pas la peine. Monsieur, on vous a répondu précédemment.

Ce n'est pas pour autant qu'il faut décharger ça sur les gens qui sont face à vous. On peut en discuter ensemble calmement. Monsieur, je suis désolé. On a bien entendu ce que vous avez à dire. On y reviendra après. Mais si on fait dix minutes de sorties individuelles...

Prises de parole simultanées, hors micro

Je vais être très clair. Quand il y a des questions, on nous reproche de ne pas les traiter. Quand on apporte des réponses, des réponses précises, on nous reproche d'être trop longs dans les réponses qu'apporte Imerys. On ne peut pas interroger déceimment les aspects techniques du projet sans y passer un tout petit peu plus de deux minutes, et c'est normal qu'on le fasse quand c'est des questions que vous vous posez en direction du projet.

Que cette réunion ne suffise pas et qu'elle soit longue, je suis bien d'accord avec vous. Mais ça n'empêche pas que l'on est obligé, à un moment donné, de rentrer dans la technique des projets, et que c'est une demande de votre part qui fait que nous sommes à un peu plus de deux minutes pour Imerys sans réponse. C'est normal.

Ça ne changera pas, et pour autant, il y a des réunions, on vous le répète, où Imerys ne sera même pas présent. Vous aurez toute l'occasion de pouvoir intervenir à votre guise. Mais il y a des moments où il faut des réponses précises.

M. Roland – intervenant dans la salle

Je termine juste pour dire qu'Imerys n'a pas apporté les réponses aux emplois, tout à l'heure, sur la politique de volatilité des marchés. Solvay a fermé son usine de La Rochelle et de Saint-Fons ouverte en 2012, fermée en 2016, pour un recyclage des terres rares avec des promesses d'emploi. Elle l'a fermée pour des raisons économiques.

L'usine en Allemagne près de Dresde, de photovoltaïque, qui était présentée comme une des usines du futur pour l'Europe, a ouvert il y a trois ans. Elle est en fermeture provisoire, et l'entreprise réclame des fonds au gouvernement allemand, alors qu'effectivement, on nous annonce des réductions publiques. Monsieur le Maire qui fait la une de la brochure Imerys... Comment peut-il être crédible ? Il est en train de réduire les fonds publics à outrance. Voilà. Pas de réponse sur l'emploi.

Quant aux 3 %, les 3 %, la souveraineté sur les 20 %... Si j'ai bien compris, 3 % sur 20 %, mais vous n'avez pas répondu à la question de Monsieur sur le lithium. Que va représenter le lithium produit par Imerys dans les 3 % ? Vous ne l'avez pas dit ça. Ces quantités, c'est négligeable.

M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP

Merci, monsieur. Alors s'il vous plaît, pas d'invectives depuis la salle. On va bientôt pouvoir partager un verre de l'amitié. Ça sera le bienvenu. Je ne plaisante pas en disant ça. On pourra se mettre au clair. S'il y a des choses à nous adresser qui sont de l'ordre du reproche, vous viendrez nous voir à ce moment-là. On en discute. Ça sert à ça cette demi-heure, pour boire un peu d'eau fraîche et se sourire aussi à la fin des réunions.

J'aimerais deux réponses précises qui arriveront rapidement, s'il vous plaît, suite à des questions qui ont été posées. Je suis désolé, c'est les vôtres. Il y avait une question très précise qui était de savoir si les travaux qui seraient à réaliser sur la steppe existante engageraient financièrement Imerys intégralement ou pas. Une deuxième question qui était très précise portait sur le circuit de l'eau. C'était de savoir comment vous comptiez justement opérer en période d'étiage. Cela revient à une question qui avait été posée en première partie du débat ce soir.

M. Fabrice FREBOURG – IMERYS, Chef de projet environnement

Le plus brièvement possible : sur la station d'épuration, nous avons des discussions aujourd'hui avec l'agglomération de Montluçon. La réfection et la réutilisation des eaux grises peuvent intéresser d'autres industriels du Montluçonnais qu'Imerys. Ceci étant, Imerys payera une redevance à l'agglomération de Montluçon, pour l'utilisation de cette eau issue de la station d'épuration. Je répète que l'estimation est aujourd'hui à peu près de 10 à 11 % du volume rejeté par la station d'épuration.

Sur le deuxième point sur les 600 000 mètres cubes. Effectivement, ils sont dans la boucle fermée, puisqu'on a dit qu'il n'y avait pas de rejet sur la station de conversion. Mécaniquement, ils ne retourneront donc pas dans le Cher. L'estimation d'aujourd'hui est plutôt une estimation prudente. Ce volume correspond à 2 % du QMN à 5, c'est-à-dire l'étiage le plus sévère sur cinq années, et un millième du débit actuel du Cher.

Je ne dis pas que c'est négligeable. Je dis simplement que ce sont les estimations que nous avons faites, et nous allons travailler avec la commission locale de l'eau pour regarder les projections avec le réchauffement climatique.

M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP

Merci. La commission locale de l'eau étant présente, veut-elle rajouter un petit mot à ce qui vient d'être dit ?

Mme Dominique SIMON – CPDP

Et peut-être préciser si des études qui permettent de dire ces chiffres-là.

M. Fabrice FREBOURG – IMERYS, Chef de projet environnement

Oui. Il y a des études qui ont été menées par des bureaux d'études, reprenant les chroniques sur trente ou cinquante ans de débit. C'est pour l'existant. Cela nous a permis de déterminer ces 2 %. Monsieur MORISOT, je vous réponds pour l'après : nous lançons une étude sur le réchauffement climatique avec des scénarios qui sont bien connus aujourd'hui des services publics sur l'évolution de ces débits sur les 30 ou 50 prochaines années.

Intervention hors micro.

M. Fabrice FREBOURG – IMERYS, Chef de projet environnement

On est avec des nouveaux défis. Encore une fois, tous ces événements climatiques exceptionnels, l'érosion de la biodiversité, etc., sont une spirale avec le changement climatique. Le projet que porte Imerys aujourd'hui, c'est bien d'apporter une réponse à court terme sur ces effets du changement climatique.

M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP

Une question portait aussi sur les résidus. Est-ce que vous pouvez aussi revenir sur cette question ?

M. Grégoire JEAN – IMERYS, Directeur Recherche & Développement

J'avais noté énormément de questions sur les résidus, le stockage, la nature des résidus et les 200 000 tonnes manquantes. C'est simplement de l'eau. C'est-à-dire que les extraits que vous voyez ici, ils sortent humides, avec de l'eau. C'est pour ça que malheureusement, on ne peut pas recycler 100 %, parce qu'en fait, on n'a pas de rejets liquides du procédé. Par contre, l'eau qui se retrouve au moment de la lixiviation dans certains de ces extraits qui sont soit des déchets, soit des coproduits... Ils partent du site de ce point de vue. Les 200 000 tonnes manquantes, elles sont donc ici essentiellement.

Après sur cette slide, je pense qu'il y a beaucoup de questions, et je suppose que pour beaucoup des questions qui n'auront pas trouvé de réponse seront traitées sur le site de la CNDP. Malheureusement, on n'a pas le temps en séance. Les slides seront partagées aussi. Cela donnera des éléments concrets.

M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP

Elles vont être partagées sur le site dès demain, une fois la réunion passée, pour dire aussi bien sûr que les questions que vous pouvez poser sur le site internet sont prises en compte. Nous nous devons de vous donner une réponse dans un délai de quinze jours. Nous essayons au maximum de mettre en avant cette possibilité-là. N'hésitez donc pas à avoir recours au système de questions-réponses en vous rendant sur le site internet.

Alors on va prendre une ou deux questions, et puis il y aura encore les enjeux sur les retombées territoriales à évoquer.

M. Pierre-François PICARD – intervenant dans la salle

Bonsoir. Pierre-François. J'habite dans le Puy-de-Dôme, à la limite de l'Allier et au bord de la Sioule, pas très loin du barrage des Fades, comme j'ai pu le dire à d'autres réunions. Je vais faire court parce qu'il y a des choses qui ont été déjà dites par les collègues.

Il y a une chose qui m'inquiète énormément : c'est la forme de ce projet. C'est-à-dire qu'il a été annoncé en grande pompe en octobre 2022. On apprend ce soir que trois ans de négociations avec RTE étaient déjà mis en place. Et derrière, on n'entend pas beaucoup les élus. C'est-à-dire qu'il y en a qui ont été favorables au projet dès le départ, d'autres qui l'étaient et qui sont revenus un peu en arrière, et d'autres qui attendent – ce qui est normal, me semble-t-il – la fin des résultats de la commission.

Je veux dire que démocratiquement parlant, on est obligé d'attendre toutes les études, et il en manque un paquet, sur l'eau, sur l'environnement, etc. On parle de Montluçon, la station d'épuration. Quid des boues d'épuration derrière ? Où vont-elles être étendues ? Qu'est-ce que l'on va en faire ? On va les renfoncer dans les carrières ?

Après, il y a aussi la Préfète. Elle parle effectivement beaucoup en faveur de ce projet dans des déclarations dans la presse. Par contre, on ne la voit jamais. Les réunions de lancement, il y en a eu cinq. C'est elle qui est décisionnaire au final. Elle a déjà pris des décisions sur les piézomètres, en toute illégalité *a priori* parce que quand même, c'est dans le cadre du projet final et pas du projet pilote.

Je veux dire que derrière, elle est encore absente. Alors, il y a la DREAL. Moi, je connais la DREAL. Je connais des gens au ministère de l'Environnement. Je sais que la DREAL est assez liée avec l'État derrière, alors la mine propre n'existe pas. Ça a été reconnu dans une des réunions la dernière fois. Il y aura beaucoup de conséquences sur l'eau, sur le territoire, sur la population, sur la forêt des Colettes, ne pas l'oublier, et sur la ville de Montluçon, bien évidemment, avec un site Seveso à Montluçon. Voilà. Quand on connaît la vallée de Lyon aussi, avec les sites Seveso, on sait les conséquences tout de suite au niveau Santé.

Je reviens ensuite par rapport aux élus. Il est très difficile d'en parler. C'est-à-dire que les élus restent renfermés ou ne se prononcent pas dans des communautés de communes. Si ce projet était si favorable que ça, on en ferait la publicité, y compris dans la presse destinée aux électeurs. Ce n'est pas le cas pour tous. D'ailleurs, aucun élu n'a été élu pour ce projet.

Ensuite, l'extraction ne répond pas au changement climatique. C'est clair. Et quand il y a un projet qui est mal ficelé, il me semble que tout citoyen... Quand on fait un projet au niveau de l'État, si on demande des subventions, on est retoqué. Je veux donc dire qu'à un moment donné, vous avez beaucoup d'études d'impact qui ne sont pas connues actuellement, et vous touchez déjà des subventions. Il y a donc vraiment un problème. Merci.

M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP

Merci.

Il y a des élus dans la salle. Nous allons donc peut-être profiter de leur présence pour qu'ils puissent prendre la parole. Il y avait une allusion à une histoire de piézomètre. Personnellement, je ne sais pas de quoi on parle. Est-ce que vous pouvez revenir sur cet épisode qui est intégré dans le questionnaire de Monsieur ?

M. Lionel LABELLE – DREAL, chef d'unité interdépartementale Cantal – Allier – Puy-de-Dôme

Oui, il y a eu effectivement... Alors ce ne sont pas des piézomètres. Ce sont des forages qui ont été réalisés. Ils ont été réalisés à l'issue d'une procédure que l'on appelle de cas par cas.

On a eu une procédure que l'on appelle de cas par cas, qui a été menée conformément à ce que prévoient les textes, sur la base de documents produits par Imerys, que l'on a analysé, et sur lesquels

l'autorité en charge de ce cas par cas a considéré qu'une étude d'impact n'était pas nécessaire. Je ne pense donc pas que ces forages et sondages se soient faits dans l'illégalité.

M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP

Merci.

Monsieur le Maire, c'était une invitation, je pense, à vous exprimer. On vous cède la parole.

M. Frédéric LAPORTE – Maire-Président de l'agglomération Montluçon Communauté

Je me suis levé parce que je suis allé voir un collègue élu qui n'est pas du tout de la même sensibilité politique que la mienne. À Montluçon Communauté, il n'y a que 64 élus communautaires. Je n'ai pas entendu une seule voix discordante à chaque fois que l'on a parlé du projet Imerys.

Pour Montluçon Ville, il y a trente-neuf élus municipaux. Je n'ai pas entendu une seule voix discordante sur le projet Imerys à Montluçon.

Voilà. Je rappelle – je l'ai dit tout à l'heure, lors de mon propos liminaire – que Montluçon est une ville industrielle. Son histoire est marquée par l'industrie. On fait confiance dans les services de l'État, parce que c'est la base de la vie en société. C'est la base de notre choix républicain d'avoir un service d'État important et formé pour faire des contrôles, pour que le projet respecte les règles, que ce soit les règles environnementales et que ce soit les règles sociales, que ce soit les règles économiques... En fait, l'ensemble des lois françaises. Cela nous paraît essentiel. Dans ce cadre-là, je crois que tous les élus du bassin, je peux aller au-delà de Montluçon Communauté, seront favorables à ce projet à partir du moment où, effectivement, il va développer un certain nombre d'emplois. On l'a dit : 250 emplois directs, mais si on compte les indirects et les induits, on va probablement augmenter à 1000 emplois. C'est quand même quelque chose.

Je n'invente pas. Le secrétaire départemental d'un syndicat dit : « Nous, on est favorables. On ne peut pas rejeter des emplois et, évidemment. On connaît des entreprises qui ont des difficultés. C'est une opportunité. » Quand Imerys est venue nous voir, on a parlé tout de suite de sujets essentiels, comme la formation. Un professeur du lycée Paul Constans, avec des BTS de chimie... Tout ça, c'est l'avenir pour nos enfants. On parle d'avenir de nos enfants. Il est là, mais à partir du moment où on respecte la réglementation. C'est évident.

Il y a d'autres formations. L'IUT est intéressé. Il y a cinq départements à l'IUT. La CCI fait des formations. C'est tout un écosystème qu'il va falloir mettre en place pour que notre bassin de vie – et ça, je pense que c'est extrêmement important – retrouve des couleurs. C'est quand même ce que nous souhaitons.

On n'a pas encore parlé du train. Je ne sais pas si on aura le temps. Probablement pas. Nous, on sait très bien que l'on a des lignes et des voies qui sont dans un état difficile. Pour le moment, l'État ne s'est pas véritablement engagé sur ce point-là, mais il va bien falloir qu'il se positionne de façon extrêmement ferme. Et qui d'autre que l'État, par SNCF Réseau, peut le financer ? La compétence de la région, c'est le matériel qui est dessus. Ce n'est pas la voie. Je le rappelle parce que c'est aussi important de dire les choses telles qu'elles sont.

Et puis, ce projet, on ne l'a pas fait n'importe comment. Dès qu'ils sont venus nous voir il y a deux ans et demi... Cela fait deux ans et demi que l'on travaille avec eux. Et quand je dis qu'on travaille, on travaille. Ce sont des agents de la fonction publique territoriale qui travaillent avec eux. Il ne faut pas rigoler. C'est la réalité. Donc d'abord, c'est une zone industrielle qui existe. On fait du recyclage.

La zone industrielle a tout l'environnement RTE. Elle a le gaz. Elle a la route. Elle a le train qui est à côté. Ce sont des ajustements. On va juste connecter. Ce ne sont pas des grands travaux, donc pas beaucoup d'investissements et pas beaucoup d'impacts, puisque c'est quelque chose d'extrêmement intéressant.

La réutilisation de l'eau, c'est presque nous qui l'avons proposée, parce que l'idée est que nous ayons l'usine qui peut permettre aux entreprises... C'est donc la collectivité qui va construire l'usine, parce que l'on veut en être propriétaire. Il n'est pas question que ce soit un privé qui ait l'usine. Ici, le traitement de l'eau n'est pas donné à une entreprise privée. Je rappelle que c'est un service de Montluçon Communauté. C'est assez rare en France, mais ici, ce sont les collectivités qui gèrent l'eau, et nous voulons continuer. On va construire l'usine et on revendra de l'eau. On se mettra d'accord sur un tarif, et on la revendra à d'autres. Il y a un autre industriel qui est dans la salle. Il y en aura d'autres, et au lieu d'arroser le stade de rugby avec de l'eau potable, on l'arrosera avec cette eau. Ce sont aussi des usages complémentaires que l'on pourra faire.

Concernant le centre aquatique, on leur a déjà parlé. Vous allez avoir de la chaleur. Nous, on a besoin de chauffer l'eau de la piscine.

Voilà. Il y aura tout un tas de petites choses comme ça que l'on va mettre en œuvre. Rassurez-vous : ce territoire, on l'aime réellement, et on ne va pas le laisser salir pour le profit d'un soi-disant capitaliste. Non. Il y a des emplois. Il y a une vie sociale, et on respectera et fera respecter toutes les règles. Merci.

M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP

J'imagine que ça suscite des réactions potentiellement contrastées. Cela ouvre une toute petite séquence sur les retombées territoriales, puisque c'est le sujet qui est invoqué ainsi. Alors on va donner la parole à Monsieur.

M. Michel DHELLY – intervenant dans la salle, Goodyear

Merci. Je suis donc le responsable du site Goodyear. Pour d'autres locaux, on va parler plus souvent de Dunlop que de Goodyear, mais sachez que le Groupe est aussi un groupe industriel, et donc aussi international. Nous avons donc un certain nombre de points communs avec Imerys. J'espère que progressivement, on arrivera à être voisins, puisque l'on voit que l'on est sur la même zone. Je pense que c'est courageux d'amener un sujet tel que celui-ci, et un projet aussi ambitieux que celui-ci.

C'est quelque chose qui anime et c'est la preuve que... Aujourd'hui, on a énormément d'interventions et d'explications à apporter, puisque c'est un projet qui se défend. C'est un projet qui se débat, mais aussi qui se structure, et donc dans la partie structure, moi je suis aussi industriel et aussi tout autant intéressé qu'Imerys de travailler en coopération avec les collectivités et avec eux.

Je serai un soutien, pour moi, pour un intérêt collectif et personnel. Quand je dis personnel, c'est au nom de l'entreprise Goodyear pour travailler sur une préoccupation qui est la même pour beaucoup d'industriels, ou en tout cas qui me concerne dans mon industrie puisque l'on a des points communs, notamment la consommation de l'eau. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, c'est une vraie préoccupation et une vraie exigence des services de l'État de travailler pour réduire la consommation de l'eau.

Nous, on prend de l'eau dans le canal du Berry. On traite, et on rejette dans le Cher. Cela pose une vraie problématique d'équilibre, et donc fait partie des sujets sur lesquels on essaie d'avancer. Je pense que si l'on peut se coordonner, ça permettra de pouvoir travailler ensemble, et plus efficacement.

C'est la question que je voulais poser par rapport à ça : est-ce qu'il sera possible d'avoir à un moment donné une table ronde avec des industriels qui seraient intéressés pour pouvoir élaborer non pas le projet Imerys, mais le projet au sein de la zone de La Loue, puisqu'il y a des synergies à apporter ? Je pense sincèrement qu'il y a vraiment un gros travail de coopération à faire, et je tends la main en tout cas pour aller dans ce sens-là, la possibilité d'envisager une coopération avec les collectivités.

La deuxième chose, parce que forcément, il y a des opportunités. Il y a de l'attractivité avec un projet de cette manière-là. Il y a aussi un certain nombre d'inquiétudes. Pour moi, ça fait partie des choses que j'ai entendues tout à l'heure, notamment la formation. Vous avez en effet des corps de métier qui me sont chers, et on sera sur une même population en termes d'encadrement, en termes de techniciens, des populations qu'il faut former. J'inviterai réellement à ce que l'on puisse aussi travailler sur la structure de la formation des jeunes de demain autour du bassin Montluçonnais, puisque cela fera partie des préoccupations que l'on a.

M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP

Merci. Cette question est donc renvoyée à la collectivité, concernant la capacité de coopérer entre industriels sur un même site. C'est évidemment positif dit Monsieur le Maire.

M. Bruno GOUBERT – intervenant dans la salle

Bonjour. Je ne savais pas quoi penser il y a trois réunions. Et là, j'ai l'impression que l'on me balade. Il y a de belles brochures sur papier glacé, et il y a des beaux discours. Il y a des beaux plans, et tout, mais quel crédit on peut accorder à Imerys ?

On nous a dit quand même que tout ou quasiment tout se ferait par voie ferroviaire. Un petit paragraphe dans le DMO dit qu'il y aura à peu près 180 000 tonnes par an de matières qui vont sortir de l'usine de La Loue par camion. Cela fait à peu près 580 tonnes par jour, soit plus de 100 camions par jour qui vont sortir de la zone de La Loue qui est déjà bien encombrée.

Après, j'entends aussi dire qu'ils s'appuient sur les études du GIEC, mais uniquement quand ça les arrange et pour ce projet-là, parce qu'Imerys fait quand même partie d'un lobby qui est le CHNC, le comité des hydrocarbures non conventionnels. En résumé, c'est un lobby qui fait du lobbying pour l'extraction du gaz de schiste. Ils ont d'autre part des actions chez Total Energies, entre autres. Il faut souhaiter que leur souci environnemental soit meilleur en France qu'au Brésil, parce qu'au Brésil, ils ont quand même été condamnés en 2004 pour de multiples pollutions en Amazonie, et ils ont mis quatre ans à payer l'ardoise. Qu'en est-il ? Quel crédit faut-il accorder à toutes les belles promesses d'Imerys ?

M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP

Merci. Je vous demanderai de répondre à la question précise, qui était déjà de confirmer les chiffres de Monsieur : 180 000 tonnes, soit, selon ses dires l'équivalent de 100 camions jour. Est-ce que vous pouvez revenir sur ces éléments-là, les confirmer ou les infirmer ?

M. Loïc CHENAL – IMERYS, Responsable des Opérations projet EMILI

Oui. Il y a un certain nombre de produits que l'on ne peut pas mettre sur le ferroviaire. Donc effectivement, on aura des camions. Je n'ai pas les chiffres exactement, mais c'est bien de l'ordre de grandeur d'une trentaine de camions par jour. Mais quoi qu'il en soit, il faut le mettre en perspective par rapport au trafic. Cela fait partie des études que l'on a mentionnées tout à l'heure, nos autorisations. Il y a des études de trafic pour faire un état zéro, avant-projet et après projet. Les chiffres que l'on a mis dans le DMO sont publics. Ce n'est pas un secret. C'est certainement ceux-là que vous avez pris.

Quoi qu'il en soit, il y a des études de trafic qui sont faites, pas uniquement associées de La Loue. Les mêmes études sont faites au niveau d'Echassières et au niveau de Saint-Bonnet, pour faire un état zéro du trafic aujourd'hui, et du trafic de demain après projet, et mesurer l'impact potentiel, et éventuellement voir quelles sont les mitigations à mettre en place.

M. Bruno GOUBERT – intervenant dans la salle

Vous mettez toujours en avant le ferroviaire.

M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP

J'ai l'impression que plusieurs personnes attendaient des réponses sur des questions qui sont arrivées très tôt dans la réunion. Est-ce que SNCF Réseau pourrait nous rejoindre ? Monsieur LABELLE, je vous remercie pour vos réponses tout à l'heure, et les éclairages que vous avez apportés. On va demander à Monsieur LAFILLE de nous rejoindre pour parler un peu justement ferroviaire, et pour revenir peut-être sur la première question qui était revenue en début de réunion, et qui était aussi sur toutes les bouches lors de la précédente : qu'en est-il de l'état du réseau ? Comment est-ce que l'on peut imaginer un croisement entre les besoins de mise en chantier sur le réseau et les temporalités projetées par Imerys. En gros, est-ce que les deux calendriers sont bien articulés ou pas, et qu'est-ce que ça signifie ?

M. Maxime LAFILLE – SNCF Réseau

Bonjour à toutes et à tous. Je suis Maxime LAFILLE. Je fais partie de SNCF Réseau, qui est le gestionnaire de l'infrastructure ferroviaire, et un peu les homologues de RTE, qui s'est présentée tout à l'heure à vous. On entretient, on exploite, on maintient, on régénère et on développe également le réseau ferroviaire.

Par rapport à la question très directement, les lignes ferroviaires qui seront empruntées par le projet EMILI s'il arrive à son aboutissement, sont des lignes dites de desserte fine du territoire, ce que l'on appelle les petites lignes dans le langage un peu plus commun. Ce sont des lignes qui sont régénérées – c'est ce que mon collègue vous a dit la semaine dernière, je vous livre le même message – selon le modèle en vigueur, au moyen de cofinancement de l'État, et de la région, classiquement au travers de ce qui s'appelle le contrat de plan État-région qui est le socle financier qui permet de financer ces projets.

Vous avez abordé le timing. On est sur une période temporelle, qui est le contrat de plan État-région 2023-2027 qui, en Auvergne-Rhône-Alpes, n'est pas encore signé. Le protocole n'est pas encore délibéré entre ces deux signataires que sont l'État et la région. On l'a dit. Désormais, le challenge collectif consiste à trouver ces sources de financement pour régénérer et pérenniser le réseau afin d'être au rendez-vous du futur client Imerys dans sa mise en exploitation qui est pensée à 2029.

Il y a une dimension challenge effectivement. Il faut le dire. Le temps des projets ferroviaires, c'est un temps long, qui demande des capitaux importants. Désormais, côté SNCF Réseau, on a misé, je dirais, sur la table, les besoins. Désormais, on essaie de pousser également pour faire financer ces opérations, mais tributaire des cofinancements, en tout cas selon le modèle en vigueur.

M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP

Merci, une petite question et puis on pourra vous passer la parole, Monsieur, sur le sujet. Si on peut avoir un micro devant, s'il vous plaît. C'est la question des agendas qui questionnait beaucoup les participants lors de la précédente réunion. Je pense que c'est un éclairage qui serait aussi intéressant à donner aujourd'hui.

Il était évoqué le fait que le contrat plan État-région était actuellement en réflexion, mais pour une mise à signature sur 2024. Est-ce que ça veut dire que les engagements à prendre seraient sur l'année 2024, ou est-ce que c'est pour un futur contrat de plan, c'est-à-dire la mouture qui viendrait ultérieurement ?

M. Maxime LAFILLE – SNCF Réseau

Représentant SNCF Réseau, je vais avoir du mal à me pour un des deux partenaires du contrat de plan État-région, ne les représentant pas. Par contre, en tout cas, il faut savoir qu'il y aura effectivement des phases d'études dès 2024 à lancer à engager financièrement importantes pour la régénération des lignes et pour pouvoir pérenniser les trafics qui parcourraient ces lignes. Il y a, effectivement, sur le timing 2023-2027 des fonds à engager. Après, que ce soit sur le CPER ou un autre vecteur financier, je dirais que tout cela se réfléchit, et c'est aussi à l'État d'impulser cette dynamique.

M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP

Merci, monsieur. Allez-y, je vous en prie.

Intervention hors micro.

M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP

On fait remonter, bien évidemment, tout ce qui ressort du débat, donc aussi vos demandes et vos interpellations en direction de Madame le préfet. Voilà ce que je peux vous dire.

M. Daniel COFFIN – intervenant dans la salle, CODERAIL

Daniel COFFIN, membre du comité de défense du rail de la région de Montluçon et du Val de Cher. Bien entendu, le sujet lithium nous a interrogés, sachant l'état de l'infrastructure ferroviaire sur le bassin de Montluçon. Si nous avons jugé positif le choix du rail du lieu d'extraction jusqu'à Montluçon, nous souhaitons quand même savoir dans quel conditionnement sera le produit sorti de Montluçon, et pourquoi le rail n'a pas été choisi pour aller jusqu'à Dunkerque.

Lors d'un précédent débat visionné, nous avons appris que la ligne actuelle peut recevoir le trafic voyageur actuel et le trafic de lithium. Il serait illusoire de croire que la desserte ferroviaire de Montluçon actuelle donne satisfaction à la demande montluçonnaise. Nous étions à un carrefour de ligne nationale : Paris – Montluçon – Ussel – Le Mont-Dore et Bordeaux – Lyon. Nous sommes devenus le terminus de différents TER sans aucune correspondance entre eux. Il y a donc lieu de s'inquiéter. Mais s'il était ajouté au trafic actuel, deux allers-retours Montluçon – Lyon, depuis longtemps demandés, et s'il y avait aussi le retour des dessertes Bordeaux – Lyon, auxquelles les Montluçonnais n'ont pas renoncé... Y a-t-il incompatibilité entre retour desserte ferroviaire à Montluçon et le projet lithium ?

J'ai presque terminé. Entendu lors d'un précédent débat : « Le projet est soumis à la régénération de la ligne Montluçon – Gannat, qui attend la signature du prochain contrat de plan en espérant qu'il soit à la hauteur. » Je crois qu'il est bon de rappeler que le réseau ferroviaire est un bien commun, qu'il appartient à la nation et qu'il confère à l'État le devoir de l'entretenir et de le moderniser. C'est pour cette raison que nous avons quelques inquiétudes sur la compatibilité à la fois des dessertes à venir, qui sont absolument nécessaires, et le projet lithium.

M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP

Merci. Souhaitez-vous apporter quelques éclairages suite à cette prise de parole ?

M. Maxime LAFILLE – SNCF Réseau

Bien sûr. Peut-être en réaction à votre question, l'une des premières missions que s'est vu confier SNCF Réseau par Imerys au dernier trimestre de l'année 2022, c'était justement le client pesant son trafic, commençant à designer ses flux qui nous a questionnés, et nous a missionnés pour une étude afin de savoir s'il pouvait insérer, et à quel niveau de trafic, ces flux futurs au sein d'une grille actuelle, c'est-à-dire de l'offre actuelle de transport avec le service tel qu'on le connaît aujourd'hui entre Montluçon et Gannat. Les perspectives sont plutôt positives. Je dirais très schématiquement : il y a de la place pour les sillons d'Imerys, mais tout demandeur de capacité peut se voir allouer cette capacité. Il y a aussi de la place, je dirais, pour une augmentation du trafic TER si on pérennise ses performances, donc si on régénère le réseau, si on le maintient en bonne condition. Vous l'avez compris. Voilà la première réponse que je peux vous apporter.

Après sur les augmentations de trafic sur des services conventionnés comme les TER tel que l'on connaît aujourd'hui : les Clermont – Montluçon, etc., c'est du giron de l'autorité organisatrice des transports régionaux de voyageurs, qui est la région Auvergne-Rhône-Alpes qui ensuite peut juger d'une augmentation de trafic si potentiellement accrue dans les prochaines années.

M. Daniel COFFIN – intervenant dans la salle, CODERAIL

L'État consacre 45 € par an par habitant pour les seules infrastructures ferroviaires. Il se trouve qu'en Allemagne, on en consacre 109 euros, et qu'au Luxembourg, c'est 574 €. C'est plus petit, bien entendu, mais quand même. L'État français n'est pas proferroviaire.

M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP

Merci. Monsieur là-bas demandait la parole depuis très longtemps.

M. Miguel SANCHEZ – intervenant dans la salle

Bonsoir. Miguel SANCHEZ. Je suis juste un habitant de Montluçon. Ce qui me tracasse beaucoup, c'est l'eau. C'est ma première commission nationale. Il y a le mot débat dedans et, en fait, pour qu'il y ait débat, il faut qu'il y ait les gens qui argumentent pour, et il faut des gens qui argumentent contre. Aujourd'hui, j'ai l'impression qu'il n'y a pas du tout cette approche et ça me choque. C'est juste une remarque.

Dans le livre du projet, il y a des incohérences à différents endroits, notamment sur la consommation d'eau. Page 72 : la consommation qui est obtenue en faisant le calcul des différents petits débits qui sont donnés représente 1 200 000 mètres cubes et non pas 600 000 mètres cubes. Je ne sais pas. Il faudrait juste vérifier les chiffres. Ça me paraît bizarre.

J'avais des questions, notamment sur l'eau. Les prélèvements qui vont être faits au niveau de Montluçon et au niveau de la Sioule m'inquiètent, parce que je n'ai pas le REX des 50 ans précédents. Par contre, je vois que dernièrement, les niveaux d'eau, notamment en été, sont très bas. Pour faire du canoë en été sur la Sioule, c'est très compliqué maintenant. Je ne sais pas comment vous allez faire pendant la période d'été, mais si l'usine doit tourner toute l'année, je ne sais pas comment vous allez faire pour trouver de l'eau.

Au niveau des emplois, vous mettez en avant effectivement les emplois qui vont être créés sur Montluçon. Ce que vous ne mettez pas en avant avec cette transition électrique, c'est tous les emplois qui sont détruits et qui ont déjà commencé à être détruits, notamment chez les sous-traitants d'automobiles. Aujourd'hui, pour faire une voiture électrique, il faut 30 % de moins de personnel que pour faire une voiture thermique. Le bilan global n'est pas du tout rentable. Il ne faut pas mettre cet argument en avant.

J'avais une question sur la Serbie. En Serbie, il y avait un projet de mine de lithium qui a été abandonné. Est-ce que vous avez cherché pourquoi il avait été abandonné ? On était sur des montants globalement identiques à ceux que l'on va avoir là. J'aurais voulu juste comprendre, parce que je n'ai pas trouvé les infos.

Pour la ligne SNCF, quel est le coût de l'aménagement de cette ligne et qui va payer du coup effectivement ? Quelle est la part de subvention ?

Petite question intéressante : le lithium, comment est-ce qu'on l'éteint si l'usine prend feu ? Si la zone de stockage prend feu, comment ça s'éteint ? Voilà, c'est juste une question.

Par contre les 110 tonnes d'acide sulfurique que représente l'utilisation tous les jours sur le site de Montluçon, si pour vous ce n'est rien, pour moi c'est beaucoup. Comment est-ce que l'on va l'amener ? Cela fait des camions en plus. Il y a plein de choses. J'ai passé mes trois minutes. Je vais arrêter là. J'ai trop de questions.

M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP

Merci, c'est très riche pour un horaire déjà tardif. Alors on va aller directement aussi sur celles qui n'avaient pas été abordées précédemment. Est-ce que vous pouvez revenir, bien sûr, sur l'incompréhension qui subsistait sur les volumes de consommation d'eau ?

M. Christopher HEYMANN – IMERYS

Oui, tout à fait. On parle de 600 000 mètres cubes d'eau sur le site de la concentration et 600 000 mètres cubes d'eau sur le site de la conversion, ce qui fait en effet 1 200 000 mètres cubes d'eau.

M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP

Merci. Autre question : le procédé qui s'appuie sur des prélèvements dans la Sioule. On revient à cette question que l'on a déjà évoquée tout à l'heure, qui est : comment vous faites en période d'étiage ? Est-ce que vous pouvez préciser ?

M. Christopher HEYMANN – IMERYS

Je vais peut-être le dire d'une façon différente de Fabrice, même si on dit la même chose. Pour mesurer un impact, il faut évidemment faire une acquisition des données et voir quels sont les débits, etc. Les simulations sont faites en prenant en compte le réchauffement climatique, en prenant en compte les périodes de sécheresse avec l'historique connu. En période d'étiage, donc de sécheresse, cela représenterait 0,6 % du débit, contre un millième sur le débit normal. En période de très forte tension,

on aura aussi une capacité de stockage d'eau au niveau du site, ce qui permettra d'arrêter le prélèvement tout en maintenant une activité sur le site.

M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP

Pour aller au bout, j'allais dire quel genre de stockage, et surtout le volume en fait considéré aujourd'hui.

M. Christopher HEYMANN – IMERYS

Ce sont des plans d'eau, comme on a déjà sur le site des kaolins de Beauvoir. On a une dépression naturelle avec la fosse des kaolins et on a des bassins accessoires ménagers. C'est des volumes beaucoup moins gros que les fameuses mégabassines.

Cela représente environ 150 000 mètres cubes. Les mégabassines, c'est plutôt autour de 750 000 mètres cubes, pour information.

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

Il y a une question : c'est d'où vient l'eau de ces bassines de stockage ?

M. Christopher HEYMANN – IMERYS

Aujourd'hui, on a déjà un stock d'à peu près 50 000 mètres cubes, un peu moins, avec les kaolins de Beauvoir, c'est de l'eau de pluie. On est au sommet. Il y a pas de cours d'eau qui arrivent dans les kaolins de Beauvoir. C'est ce que l'on appelle de l'impluvium pompé de la Sioule en ce qui concerne les 600 000 mètres cubes pour l'appoint d'eau qui est nécessaire. L'eau qui est perdue, c'est en fait celle qui part dans le minerai, comme l'expliquait Loïc, et également dans les résidus dans le stockage souterrain. C'est de l'eau que l'on n'arrive pas à recycler.

M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP

Autre question qui était de savoir si, le lithium étant potentiellement inflammable...

M. Grégoire JEAN – IMERYS, Directeur Recherche & Développement

Le produit que l'on va fabriquer, c'est de l'hydroxyde de lithium ou le carbonate de lithium, qui sont en fait des sels de lithium. Ça ne brûle pas. Ce qui peut brûler, ce qui peut prendre feu, ce sont les batteries, lorsqu'elles sont chargées. Tout le système énergétique est susceptible de libérer son énergie de manière cataclysmique. C'est aussi comme un réservoir d'essence qui prend feu. Il se trouve que, quand les batteries de lithium sont chargées et quand elles sont détériorées, et qu'il n'y a pas de système de monitoring, elles peuvent prendre feu. Il y a eu des cas. Sur le site de Montluçon, il n'y a aucune chance que cela arrive. Le produit n'est absolument pas inflammable.

Sur la Serbie, nous avons regardé, mais c'est un projet très particulier. C'est un minerai encore différent. C'est un projet qui arrive dans un endroit qui n'est pas déjà exploité. Je crois que l'exploitant a parlé d'abord de 20 hectares, puis 50, puis 200. Je pense que cela a un peu refroidi. Ceci dit, à ma connaissance, ce n'est pas abandonné, c'est en pause. Ce n'est pas notre groupe. Honnêtement, on a suffisamment de travail à faire sur notre projet pour s'intéresser à ce projet-là. Désolé.

M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP

Merci. Dernière question : si j'ai bien compris, c'était de revenir sur les volumes de camion qui allaient desservir le site pour transporter les intrants nécessaires au procédé de fabrication.

M. Loïc CHENAL – IMERYS, Responsable des Opérations projet EMILI

Juste pour préciser ce que l'on disait, ce sont bien 100 camions, mais ça comprend les intrants et les extrants par jour à mettre en perspective par rapport au trafic actuel. Je n'ai pas encore les données de trafic actuel sur la nationale. En fait, c'est une question de proportion. Comme vous le savez, on est à une centaine de mètres de l'autoroute.

Un intervenant dans la salle

Pourquoi ne pas engager chez nous une filière complète chez nous de batteries et de recyclage ? Cela éviterait les camions.

M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP

On va laisser la parole aux dernières personnes qui souhaitent l'avoir ce soir et qui n'ont pas encore eu le micro entre les mains, c'est-à-dire sur cette même rangée les deux personnes qui sont là, s'il vous plaît. Est-ce que l'on peut donner le micro ?

M. Arnaud BONNET – intervenant dans la salle

Bonjour. Moi, c'est Arnaud BONNET. Je parle surtout en tant que Montluçonnais, et en tant que jeune pour la ville. J'écoute tous les arguments sur l'emploi surtout. J'ai un peu des réserves dans le sens où quand on a 20 ans, 25 ans ou 30 ans, et que l'on parle d'emploi et que vous parlez d'une mine sur 25 ans, ça veut dire qu'à 50 ans, vous partez avec vos petites valises. Je me dis qu'on laisse potentiellement encore la ville dans le même état que des villes comme Commentry qui ont connu des chocs industriels. En fait, je me demandais si vous aviez des pistes ou des idées ou si vous ameniez des réflexions sur vous associer à des industriels du recyclage sur le lithium pour anticiper l'après ? Moi, je ne suis pas contre. Montluçon a effectivement une histoire industrielle. On le sait depuis longtemps. Je ne suis pas contre ça. Par contre, sur les emplois, il y a quand même ces questions-là, surtout pour les jeunes, pour se projeter, notamment.

M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP

Merci pour ces nouvelles questions que l'on n'a pas encore beaucoup interrogées, loin de là, dans le débat. Je vous laisse répondre sur ce sujet.

M. Christopher HEYMANN – IMERYS

Pour les 25 ans, c'est sûr que ce sera plus. Pour la durée de vie du gisement, on parle de 25 ans. Vous pouvez aller voir n'importe quelle mine dans le monde, remonter un peu le temps et, en fait, tous les 10 ans ou tous les 20 ans, ils disent qu'il reste encore 20 ans. Les kaolins de Beauvoir, ça fait 150 ans, on a un nouvel arrêté préfectoral pour 30 ans. Il y a 30 ans, on disait qu'il ne restait plus que 30 ans et non, il en restait 60.

Là, on parle de 25, mais le gisement n'est pas fermé. Il est encore continu. Il a un gros potentiel à durer bien plus longtemps que 25 ans. Voilà, il faut bien partir d'un postulat de base. Sur la partie recyclage. Je te laisserai compléter.

M. Grégoire JEAN – IMERYS, Directeur Recherche & Développement

Sur la partie recyclage, effectivement, il y a des compétences communes sur la partie Montluçon, pas tellement, effectivement, sur le plan d'Échassières. On espère évidemment que ce sera le plus longtemps possible, comme l'a dit Christopher.

Ceci dit, effectivement, il y a des possibilités. On envisage nous à terme le long d'ailleurs de la vie, de commencer à discuter avec des gens dans le recyclage, parce que l'on aura des capacités à intégrer des flux. Après, à la fin de l'exploitation, dans x années, on peut réutiliser une grande partie des assets et des compétences. Mais on n'en est pas là, loin de là. Franchement, 25 ans, c'est le plan initial.

M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP

Merci. Pour donner de la visibilité, plus la peine de lever la main, quatre personnes avaient demandé la parole depuis un certain temps. J'ai visualisé qui c'était. On ira vers la conclusion de notre réunion, parce qu'il sera 22 heures. On vous remercie déjà pour l'attention que vous avez eue pendant quatre heures. Il nous semble que l'on devra s'arrêter là, d'autant plus qu'il faut que l'on ait pu plier la salle pour 22 heures 45, avec tous les enjeux logistiques que ça comporte. On ne pourra pas aller au-delà, mais il y a, encore une fois, de très nombreuses rencontres pour approfondir tous ces sujets d'ici juillet. Je vous le rappelle, nous ne sommes qu'au tout début sur la séquence 1 de ce débat public. Monsieur, s'il vous plaît. Je vous passerai la parole devant pour terminer.

M. Joseph CARREIRA – intervenant dans la salle

Bonsoir. Joseph de Stop Mines 03. Je voudrais juste une petite réponse très brève à la question, qui est très simple : où allez-vous mettre les résidus ? À Montebas ? À Échassières ? 800 000 tonnes de résidus sur Montluçon, où allez-vous les mettre ? Merci.

M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP

Merci pour la question précise. Réponse précise aussi, s'il vous plaît.

M. Christopher HEYMANN – IMERYS

Il y a une partie des résidus qui viennent du site de concentration qui sont destinés à aller en souterrain, sur Échassières pour une partie et en surface dans la carrière actuelle de kaolins pour l'autre partie. Sur le site de Montluçon, nous avons annoncé il y a deux mois que ce serait à Montluçon. Nous sommes encore en train d'étudier ce que l'on appelle des exutoires, donc des zones de stockage, vraisemblablement des carrières pour une réhabilitation. Mais aujourd'hui, on n'a pas encore... En tout cas, ce ne sera pas Échassières. Nous n'avons pas de sites définis. Nous sommes en discussion avec des partenaires. Cela peut prendre un certain temps. C'est aussi des modifications d'arrêté préfectoral. C'est toujours cette histoire de temporalité. Je pense que c'est important de préciser. Le projet lui-même

a commencé pendant le PER (permis exclusif de recherche) en 2015. Il faut d'abord s'assurer que l'on a un gisement avant de lancer certaines études, s'assurer qu'il n'y a pas des points bloquants qui mettraient un terme au projet avant d'aller plus loin. C'est donc une temporalité qui est assez complexe. J'entends que cela peut générer des frustrations. En tout cas, nous avons besoin d'études pour voir répondre de manière la plus précise possible sur beaucoup de points, notamment l'eau.

M. Joseph CARREIRA – intervenant dans la salle

Montebras appartient à Imerys, que je sache.

M. Christopher HEYMANN – IMERYS

Tout à fait. Imerys a d'autres carrières. On en a dans l'Allier aussi, autre que Montebras. Une fois chargés dans le train, les résidus peuvent voyager plus loin.

M. Jean-Claude PERROT – intervenant dans la salle, président de la CCI de l'Allier

Bonsoir. Jean-Claude PERROT, président de la chambre de commerce et d'industrie de l'Allier. C'est un débat d'interventions et questions-réponses. Je pense que l'on est dans un critère d'industrialisation qui n'a pas été connu depuis 40 ou 50 ans en France. Je pense que cela amène des débats et des questionnements. On n'est pas habitué.

Quelques chiffres. Il y a 40 ans, la France était un pays industriel, puisque 20 % du PIB était l'industrie. Maintenant, on est à 11 %. En parallèle, la Suisse, c'est un peu plus de 20 %. On est un pays désindustrialisé, et on commence à réindustrialiser. On voit que la population – nous – n'est plus habituée à cela.

On se pose une nouvelle question. On amène des débats sur des choses qui étaient avant naturelles et qui ne le sont plus maintenant. Alors, un débat qui est simple, puisque c'est un débat citoyen, républicain, et je pense que c'est une bonne chose.

Par rapport au projet EMILI fait par Imerys, en tant que président de la chambre de commerce et de l'industrie de l'Allier, je suis forcément favorable. Je représente l'ensemble des entreprises du département. Pour l'économie de notre département, je pense que c'est une vraie bouffée d'air pour l'économie, pour l'emploi et, je pense, aussi pour une certaine fierté. Pourquoi ? Parce que dans notre département, bien souvent, démographiquement, on tombe ; au niveau de la moyenne d'âge, on s'élève. Ce qui pourrait un peu nous amener du sourire, c'est d'avoir une démographie qui monte et un âge moyen qui descend.

Je ne vais pas faire la caricature de l'âge moyen dans la salle, parce qu'effectivement cela ne se fait pas. Ce n'est pas politiquement correct, et je le sais. Mais il faut être clair, c'est à travers des projets comme celui-ci que l'on arrivera à redynamiser notre département et nos cités. C'est indéniable.

Après, effectivement, il faut aussi être en vigilance. On est clair avec ça. On est dans un pays où on sait que les réglementations ne sont pas les plus faciles. On est un pays plutôt régulateur que dérégulateur. Merci de respecter la parole. C'est sympathique. Et derrière, on est dans un pays qui est très normé, où on impose beaucoup de règles.

C'est ça, parce que l'on amène à se poser des questions et avoir des régulateurs : l'État, la DREAL fait partie de cet élément-là. Il y en a d'autres en parallèle, puisqu'on parle de codes et de normes. Il y en a un certain nombre à respecter.

C'est un projet qui est sur trois piliers. Au niveau environnement, je pense que vous ne prenez pas des choix qui sont économiques. Quelqu'un a dit qu'ils étaient vertueux. Je n'irais pas jusque-là, mais en fait, ils sont courageux, dans le sens que vous amenez des choix qui sont, en termes d'impact écologique, qui sont minimum. On sait que, quand on fait un projet industriel, l'impact zéro n'existe pas. Il ne faut pas se mentir. C'est une réalité, mais il faut les minimiser en conscience.

Concernant le social, c'est de l'emploi. C'est de l'engagement sociétal et, effectivement, on est amené à avoir un regard sur nos villes, sur notre département, que l'on n'a jamais eu auparavant. Alors, merci à vous, Imerys.

M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP

Pour terminer, on va laisser la parole à la commission locale de l'eau, dont on a beaucoup parlé ce soir, à qui j'avais envie de céder la parole depuis tout à l'heure. Monsieur le Président, c'est à vous, pour terminer. Ce sera finalement le dernier mot aussi de la soirée compte tenu de l'horaire avancé de 22 heures.

M. Jean-Pierre GUERIN – Président de la Commission locale de l'eau du SAGE Cher amont

Quel honneur, quel honneur. Je vais me présenter, parce que ma remarque va rejaillir sur plusieurs compétences qui m'ont été données. D'abord, je suis le maire de Saint-Victor. Vous avez compris que nous sommes forcément impactés.

Par délégation, à Montluçon Communauté, je m'occupe de l'eau potable, de l'eau usée (assainissement collectif et assainissement individuel), de l'eau industrielle, et de l'eau pluviale. Je suis représentant aux Pays de la Loire, et je suis président de la commission locale de l'eau du SAGE Cher amont. Ça fait beaucoup. Je n'ai pas de vacances, je vous rassure.

Quelques chiffres quand même. Déjà, ce projet Imerys ne génère aucune autorisation de droit d'eau. En utilisant les eaux grises de deuxième génération, c'est de l'eau qui a déjà été autorisée à prélever aussi bien dans le Cher, parce que l'on est interconnecté – je ne vais pas rentrer dans les détails. On va bientôt aller chercher de l'eau dans la Loire, aujourd'hui dans l'Allier et dans l'Arnon avec les syndicats divers. Ce n'est pas de l'eau que l'on va prélever de manière excédentaire. Non, les autorisations sont là.

Après le retour, c'est 600 000 mètres cubes. OK. La station d'épuration rejette 6 millions de mètres cubes. Les chiffres ont été donnés : on est à 10 % pour prélever là-bas.

Maintenant un petit point sur ce qui est inquiétant, c'est quand il n'y a pas d'eau. Alors, quand il n'y a pas d'eau, en étiage d'été, on est régulé par le barrage de Rochebut. On a une courbe de décharge du barrage. Cette courbe de décharge a été validée par la préfecture, l'État, la DREAL, la DDT, tous les gens qui sont là. Cette courbe de décharge avec l'historique nous dit que l'on aura de l'eau jusqu'à février, si jamais il y avait un petit coup d'eau, comme cela arrive à chaque fois. 14,5 millions de mètres cubes, c'est vite rempli, c'est vite plein. Le débit de sortie est de 0,8 mètre cube/seconde du barrage en étiage fort en contrainte maximale. Comme on a dit que vous vouliez stocker de l'eau en période où elle est prolifique, il n'y a pas de souci de ce côté.

Il ne rejeterait que 3 % dans la rivière. Au niveau de l'eau, à mon avis, il n'y a vraiment pas de souci majeur, aussi bien en prélèvement, puisqu'ils sont déjà autorisés. Après pour les autorisations pour les utiliser, qu'en rejet. Puis, cela ne représente que 3 %. C'est pour mettre en perspective les chiffres qui auraient été dits que je confirme.

Ce n'est pas problématique. Au contraire, parce que ces eaux grises sont quand même mieux réutilisées. Comme l'a dit le président, on a aussi avec l'eau industrielle l'objectif de réaliser des structures, des infrastructures pour pouvoir distribuer de l'eau industrielle à d'autres endroits, ne serait-ce que les protections incendie, les arrosages des terrains de foot et de rugby. Le rugby, c'est cher à mon cœur.

C'était juste pour répondre à vos inquiétudes. Les commissions locales de l'eau, vous pouvez nous interroger quand vous voulez.

M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP

Je vous interroge, j'en profite justement. Excusez-moi, est-ce que vous pouvez lui redonner le micro ? Il y a quand même une interrogation qui revient là déjà dans les premières réunions et dont on va s'emparer, et sur les marchés aussi, sur le débat mobile, concernant les enjeux de répartition de la ressource en eau, pas seulement les volumes. C'est à un moment donné l'impact sur la répartition entre usagers actuels et futurs, et de ce que cela pourrait potentiellement soustraire à l'aval.

M. Jean-Pierre GUERIN – Président de la Commission locale de l'eau du SAGE Cher amont

Je peux dire un mot sur les études HMUC (hydraulique, milieu, usage, climat). Ces études HMUC sont menées chez nous. Jessy, l'animateur et le technicien qui suit les dossiers, est venu spécialement pour cette réunion d'Orléans. Aujourd'hui, on a hydraulique et milieu qui sont à peu près bordés, et il nous reste encore les deux autres, et on sera prêt en 2026/2027.

Ces études devraient nous définir des actions futures. Comment on va s'organiser demain ? Mesdames et messieurs, l'eau tombe pratiquement de manière constante. J'entends même des gens qui me disent que, demain, il pleuvra plus. Pourquoi ? Parce que vous avez du réchauffement climatique. Donc, vous charger en humidité l'atmosphère, c'est tout. Le seul problème que l'on a, c'est que l'eau ne tombe pas de manière équitable, comme elle tombait hier, et donc il faut absolument trouver des solutions.

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

C'est donc une question à laquelle peut-être vous pourriez répondre. Vu le timing que vous avez dit sur l'étude HMUC, et les questions de partage de l'eau que ça pose la question, dont vient de parler Mathias, qu'est-ce que le projet Imerys pourra prendre en compte, sachant ce timing ? Comment va s'articuler cette question du partage de l'eau ?

M. Jean-Pierre GUERIN – Président de la Commission locale de l'eau du SAGE Cher amont

Aujourd'hui, ces partages de l'eau sont régulés à chaque réunion. On a chaque fois des irrigants. Plein de gens sont à la réunion. Le projet Imerys n'est pas encore arrivé de manière interrogative jusque chez nous.

Dans d'autres sphères, je travaille sur des sujets pour lesquels on n'a encore pas posé la question, notamment sur l'eau industrielle. On travaille sur les consignes du président sur l'avenir de l'industriel. Pour donner notre avis, il faut que la CLE soit saisie. Aujourd'hui, les seuls chiffres que je vous donne, c'est ce qui se passe aujourd'hui dans la rivière. Les prélèvements ne poseront pas de problème, les rejets non plus. C'est tout ce que je peux vous dire. Dès que l'on aura le dossier, bien évidemment, on pourra l'instruire et donner un avis plus pertinent. On a qu'un avis.

Un intervenant dans la salle

Je peux me permettre de poser une question ? Vous avez parlé d'eau grise sortie de station d'épuration. Elle est traitée cette eau, propre à retourner au Cher. Ce n'est pas de l'eau grise.

M. Jean-Pierre GUERIN – Président de la Commission locale de l'eau du SAGE Cher amont

Écoutez-moi, Monsieur. J'en ai pour deux secondes. L'eau assainit et est assainie, certes, et elle est compatible avec le milieu naturel. Le milieu naturel continue à faire son effet d'épuration. C'est-à-dire que vous n'allez pas mettre votre verre d'eau en sortie de STEP pour laisser l'eau s'écouler un kilomètre ou deux pour retrouver sa régénération. La station, elle est normée, elle distribue l'eau à la rivière de manière normée, mais pas encore potable. Le milieu naturel fait encore son effet, d'où l'appellation eau grise.

M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP

Bien. On redébat de tout cela de toute façon, sur les réunions à venir, et notamment la réunion particulièrement dédiée au sujet de l'eau, puisque l'on a prévu une particulière. Merci beaucoup. Je vous rappelle. Ce n'est pas tout à fait fini. Si vous voulez déposer soit des questions, soit des avis sur la plateforme du débat, vous avez une réponse dans les quinze jours qui est circonstanciée. Ce ne sont pas des réponses génériques. Ce sont des réponses qui sont appropriées et circonstanciées pour chacune de vos interrogations.

Sinon, je vous invite à participer aux prochaines rencontres, dont la fameuse tant attendue sur les enjeux de la transition, mardi prochain, retransmise en direct sur YouTube et suivie également sur Zoom. Bonne soirée. Merci de votre patience.